RAPPORT ANNUEL 2020

Berne, mai 2021

EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

TABLE DES MATIÈRES

LA CDIP SOUS LE SIGNE DU COVID-19 ET DU 50e ANNIVERSAIRE DU CONCORDAT SCOLAIRE **3**

1 MISE EN ŒUVRE DU CONCORDAT SCOLAIRE **5**
1.1 Information, documentation et communication 5
1.2 Monitorage de l'éducation et développement de la qualité 6
1.3 Enseignement des langues 8
1.4 Degré secondaire II formation générale 10
1.5 Formation professionnelle et orientation professionnelle, universitaire et de carrière 12
1.6 L'éducation et la numérisation 16
1.7 Interfaces avec d'autres domaines politiques 17
1.8 Représentation des intérêts des cantons face à la Confédération 19
1.9 Représentation de la Suisse dans les organisations internationales 21
1.10 Assistance administrative 22

2 MISE EN ŒUVRE DES AUTRES CONCORDATS DU DOMAINE DE L'ÉDUCATION **23**
2.1 Concordat HarmoS 23
2.2 Concordat sur la pédagogie spécialisée 24
2.3 Concordat sur les hautes écoles 25
2.4 Accord sur la reconnaissance des diplômes 26
2.5 Accords de financement 28
2.6 Concordat sur les bourses d'études 28

3 CULTURE ET SPORT **30**
3.1 Culture 30
3.2 Sport 31

ANNEXES **33**
Annexe 1: Rapports annuels des conférences régionales et des institutions publique 34
Annexe 2: Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique 36
Annexe 3: Organigramme du Secrétariat général de la CDIP 37
Annexe 4: Vue d'ensemble de la CDIP 38
Annexe 5: Recommandations, déclarations et actes législatifs 2020 39
Annexe 6: Comptes 2020 40

LA CDIP SOUS LE SIGNE DU COVID-19 ET DU 50e ANNIVERSAIRE DU CONCORDAT SCOLAIRE

I

Pour la CDIP, l'année 2020 aura également été placée sous le signe du COVID-19. Le 13 mars 2020, pour la première fois de l'histoire, l'enseignement en classe a été interdit dans tous les niveaux d'enseignement sur décision du Conseil fédéral. La propagation du coronavirus et les mesures prises dans son sillage ont donc eu d'importantes conséquences pour le système éducatif suisse. Cette décision a confronté non seulement les écoles, mais aussi la CDIP à des défis majeurs. Il a fallu agir rapidement, trouver des solutions créatives et coordonner abondamment. Des propositions de principes communs et de mesures uniformisées ont été élaborées pour tous les domaines de l'éducation avec les conférences spécialisées concernées. La CDIP a pu créer de la sécurité à tous les niveaux de formation en adoptant des principes valables dans toute la Suisse, tels que la reconnaissance de l'année scolaire 2019/2020 comme une année pleine et entière ou la garantie de l'accès aux qualifications et à la poursuite des études.

Le retour à l'enseignement présentiel à l'école obligatoire et dans le degré secondaire II à partir de mai/juin 2020 a également constitué un défi majeur pour toutes les parties impliquées. L'ensemble du degré tertiaire a par contre dû rester fermé jusqu'à la fin de l'année. Les activités pédagogiques et les contacts personnels n'ont pu y avoir lieu que dans le cadre de dispositions exceptionnelles.

II

En dépit des nombreuses difficultés rencontrées, la CDIP a célébré un jubilé en 2020. Depuis 50 ans, le concordat sur la coordination scolaire constitue la base juridique et politique de la coopération entre les cantons dans le domaine de l'éducation. Ce concordat est une belle réussite. Il a permis aux cantons de faire évoluer ensemble le système éducatif de manière significative au cours des dernières décennies, et ces vingt dernières années, le droit concordataire s'est constamment étoffé. Citons par exemple les accords de libre circulation et de financement, l'accord sur la reconnaissance des diplômes, ou encore le concordat HarmoS sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire.

III

Le 30 octobre, à l'occasion de l'assemblée annuelle de la CDIP, Silvia Steiner a été réélue présidente de la CDIP pour un second mandat. La conseillère d'État zurichoise est à la tête de la CDIP depuis 2017 et membre du Comité de la CDIP depuis 2015. Le même jour, les directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique ont adopté le programme de travail pour les années 2021 à 2024. Les éléments clés de cette nouvelle période sont l'équité, la numérisation, la qualité et l'encouragement des compétences linguistiques, domaines où la nécessité d'agir a clairement été accentuée par ll'affaire du coronavirus.

IV
Toujours lors de son assemblée annuelle, la CDIP a validé le financement du projet viamia, qui vise à développer l'offre d'un bilan de carrière gratuit pour les adultes de plus de 40 ans. Le montant sera utilisé pour cofinancer une plateforme en ligne destinée à soutenir la gestion active de sa carrière. Le service de consultation sera testé dès 2021 dans onze cantons dans le cadre d'une phase pilote.

V
La CDIP a fait en 2020 un nouveau pas en avant dans le domaine de la numérisation: avec les cantons de Glaris, du Jura et de Berne (partie francophone), la Ville de Bienne, l'école de Neuheim (ZG) et les centres informatiques scolaires schwyzois d'Innerschwyz et d'Ausserschwyz, les premiers fournisseurs d'identité ont rejoint Edulog, la fédération des services d'identités pour le système éducatif suisse. Il en va de même pour les fournisseurs de services Klett & Balmer Verlag et nanoo.tv, ainsi que pour les fournisseurs de programmes d'apprentissage Dybuster et Typewriter, éduclasse et Plan d'études romand. La mise en route d'Edulog a ainsi franchi une étape importante.

1 MISE EN ŒUVRE DU CONCORDAT SCOLAIRE

1.1 Information, documentation et communication

Objectifs
Informer régulièrement le public sur les travaux de coopération menés dans le domaine de l'éducation en Suisse ainsi que sur les tâches et compétences des différents acteurs de l'espace suisse de formation. Présenter le système éducatif suisse et ses variations cantonales et expliciter les modalités de son fonctionnement. Contribuer à l'intelligibilité du fédéralisme dans le domaine de l'éducation et à la conscience de l'importance qu'il revêt dans un pays plurilingue.

Travaux

- **Rassembler systématiquement, traiter et rendre accessibles au grand public les informations relatives au système éducatif suisse.**
  Les données de l'enquête du Centre d'information et de documentation (IDES) auprès des cantons (année scolaire 2019/2020) ont été publiées. Une nouvelle version des présentations graphiques des structures scolaires cantonales (année scolaire 2020/2021), établies en collaboration avec les départements de l'instruction publique, a été publiée. Dans le cadre du réseau d'information sur l'éducation en Europe (Eurydice), la participation aux études et dossiers thématiques a été réalisée en fonction des décisions du Comité de coordination Monitorage de l'éducation (par ex. *L'éducation numérique à l'école en Europe*, *Équité dans l'éducation*). Une révision systématique de certains chapitres de la présentation du système éducatif sur Eurydice a été effectuée.

- **Développer le Serveur suisse de documents pour l'éducation et la formation edudoc.ch en collaboration avec les institutions partenaires (agences spécialisées, SEFRI) dans le but de mettre à disposition un outil performant permettant de rassembler et de diffuser de manière ciblée l'information et la documentation couvrant les différents aspects du système éducatif suisse.**
  À la suite de la mise en ligne de la nouvelle version en 2019, et de nouveaux développements en matière d'ergonomie et de possibilité d'information sur les différentes collections thématiques et institutionnelles, edudoc.ch a pu être exploité de manière productive.
  Les possibilités d'interaction avec d'autres sites web via des interfaces sont plus étendues. La collaboration avec les institutions intéressées peut ainsi se poursuivre et s'intensifier afin de développer la fonction de pont documentaire entre les domaines de la politique éducationnelle, de l'administration et de la recherche en éducation. L'utilisation du service, avec près de 2 millions de documents téléchargés par année, reste intensive. Les différentes collections thématiques en lien avec le coronavirus ont été très utiles et ont permis de documenter de manière rapide, sûre et efficace les activités cantonales en la matière.

- **Élaborer des produits et proposer des services visant à rassembler les informations relatives aux structures et aux développements du système éducatif en Suisse, à suivre l'actualité de la politique éducationnelle, à rassembler et à synthétiser des informations thématiques spécifiques.**
  En complément de la publication des données de l'enquête IDES auprès des cantons et des présentations graphiques des structures scolaires cantonales, plusieurs dossiers thématiques ont été mis à jour (par ex. structures de jour, autorités scolaires au niveau communal, ressources

documentaires concernant les situations de crise dans les écoles, vue d'ensemble sur les offres transitoires dans les cantons, grilles horaires de l'école obligatoire). IDES a en outre publié différentes collections thématiques en lien avec la pandémie de COVID-19, dont une collection mise à jour en permanence des plans de sécurité et des lignes directrices pour l'enseignement à distance.
Le système d'information forum@ides a été poursuivi. Il présente, d'une part, les interventions parlementaires issues des parlements cantonaux et des Chambres fédérales et, d'autre part, les publications principales en lien avec la politique éducationnelle. En outre, IDES a répondu par écrit à quelque 400 questions provenant d'administrations cantonales, de l'administration fédérale, de chercheurs ainsi que de privés (dont environ 250 questions en lien avec le semi-confinement du printemps 2020).

- **Informer régulièrement le public sur les travaux réalisés par la CDIP au service de la coopération dans le domaine de l'éducation en Suisse et les communiquer de manière active.**
  À travers divers supports, une information régulière a été assurée auprès de la presse, du public et de groupes cibles sur les travaux de la CDIP au service de la coopération en matière d'éducation en Suisse, qui ont ainsi fait l'objet d'une communication active. Au total, la CDIP a publié sept communiqués de presse, organisé une conférence de presse, édité trois éditions de son infolettre, répondu à 247 demandes de presse, mené plusieurs interviews et envoyé un certain nombre d'infocourriels et d'avis de publication. Pour la première fois, l'infolettre est parue sous forme électronique et non plus au format papier. Après un travail d'arrache-pied, le nouveau site web est sur le point d'être mis en ligne. Les délibérations et les décisions relatives au COVID-19 ont de loin constitué le thème le plus important qui a été traité dans le cadre de la communication publique et de l'information des groupes cibles. Parmi les autres thèmes importants sur lesquels la CDIP a communiqué, on peut notamment citer l'état d'avancement d'Edulog (Fédération des services d'identité de l'espace suisse de formation), le programme de travail de la CDIP pour la période 2021–2024, le projet d'évolution de la maturité gymnasiale, la participation de la Suisse au programme européen Erasmus+ ou encore la position de la CDIP concernant le message FRI 2021–2024.

1.2 Monitorage de l'éducation et développement de la qualité

Objectifs
Créer avec la Confédération les conditions permettant un développement solidement étayé du système d'éducation, notamment par l'apport de données scientifiques. Assurer l'observation longue durée de ce système avec l'aide de la recherche et de la statistique, publier à intervalles réguliers un rapport global sur l'éducation et en tirer des enseignements pour le développement du système d'éducation.

Travaux

- **Avec la Confédération, pourvoir au processus de monitorage, notamment, en coordonnant avec l'Office fédéral de la statistique (OFS) l'appariement des données résultant d'enquêtes ou issues de statistiques officielles, en assurant l'analyse du rapport 2018 sur l'éducation ainsi qu'en effectuant les travaux préparatoires en vue du rapport 2022, en accompagnant, avec la Confédération, l'établissement du rapport complémentaire au rapport sur l'éducation pour traiter le thème de la pédagogie spécialisée (cf. point 2.2) et en étudiant les possibilités de prévoir également un rapport complémentaire sur le thème de la numérisation de l'éducation,**

en veillant à l'utilisation des effets de synergie entre les divers projets d'édumétrie et les autres enquêtes apportant des éclairages sur la qualité des systèmes éducatifs et en définissant des objectifs concernant l'espace suisse de la formation, à mettre en œuvre chacun dans son domaine de compétence.

En 2020, l'OFS a pu mettre en relation, à l'intention du Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE), les données concernant la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales de 2016 et 2017 avec les données de la statistique officielle. Les jeux de données serviront à mener des analyses pour le rapport sur l'éducation. Le travail d'accompagnement en vue de l'établissement du rapport complémentaire sur le thème de la pédagogie spécialisée s'est poursuivi. Le développement par l'OFS de la statistique pour le domaine de la pédagogie spécialisée ainsi que le rapport complémentaire permettront de combler une lacune importante en matière de données et de bases scientifiques. La publication du rapport complémentaire est prévue pour l'été 2021.

La collaboration avec le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) dans le cadre du programme de monitorage de l'éducation en Suisse a pour but de permettre l'amélioration des connaissances dans le système éducatif. Des échanges intensifs ont eu lieu en vue de recueillir des informations supplémentaires à propos de la «transformation numérique». Le rapport complémentaire sur le thème de la numérisation, dont le mandat a été conféré à Educa, devrait paraître au premier semestre 2021. Il posera des jalons permettant de continuer à mettre en œuvre la stratégie numérique de la CDIP. En outre, il permettra de relever les besoins de recherche et pourra ainsi contribuer à améliorer encore davantage le monitorage de l'éducation en Suisse sous l'angle de la numérisation.

- **Assurer la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales (voir point 2.1).**
  Rapport d'activités: cf. point 2.1.

- **Avec la Confédération, donner mandat au Centre suisse de coordination sur la recherche en éducation (CSRE) de documenter et de faire connaître les travaux de recherche consacrés à l'éducation en Suisse et de jouer un rôle coordinateur dans les coopérations nationales et internationales.**
  En 2020, les statuts du CSRE ont été révisés et une nouvelle convention de prestations a été conclue pour la période 2021-2024. La nouvelle convention de prestations ne modifie pas les tâches du CSRE telles que prévues dans son mandat pour les années 2018-2020. Les travaux en vue du prochain rapport sur l'éducation se sont poursuivis. Néanmoins, la date de publication a été reportée d'un an et est maintenant fixée à février 2023. Le nouveau rapport sur l'éducation pourra ainsi rendre compte des conséquences de la crise du COVID-19.

- **Entretenir les échanges avec les scientifiques et les chercheurs, en particulier avec ceux qui travaillent au sein des institutions chargées de la formation du corps enseignant.**
  Des échanges réguliers ont eu lieu concernant les représentations des hautes écoles au sein de conférences et de commissions et concernant la consultation des institutions appropriées lors de la réalisation, même confiée à l'extérieur, de rapports, de projets ou d'évaluations.
  Le programme du prochain Séminaire DACH, qui rassemble des experts issus de la science, de l'administration de l'éducation et de la pratique scolaire, a été mis au point à Vienne au cours de l'année. Cette édition sera consacrée à l'allemand en tant que langue étrangère, deuxième langue et langue maternelle, et portera sur les moyens techniques et institutionnels de créer des synergies dans l'enseignement de l'allemand en contexte plurilingue. La tenue du séminaire a toutefois dû être reportée d'un an, au printemps 2022, en raison du COVID-19.

- **Avec la Confédération, clarifier la participation de la Suisse à PISA, assurer les travaux liés à PISA 2018 et à PISA 2021 et accompagner la publication des résultats des enquêtes; réexaminer régulièrement l'opportunité de participer à d'autres évaluations internationales.**
  La planification du cycle PISA actuel a été perturbée par le COVID-19: la phase pilote et l'enquête principale ont toutes deux été reportées d'un an, de sorte que PISA 2021 s'appelle désormais PISA 2022. Les études PISA ultérieures sont elles aussi décalées d'une année. Concernant l'option de PISA visant à évaluer les compétences en langue étrangère, qui sera disponible dès 2025, la Suisse a décidé de participer à une étude préliminaire concernant les aspects techniques et organisationnels de la réalisation de tests de compréhension et d'expression orales. Des synergies avec la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales sont attendues. Le test en langues étrangères (pour l'instant, l'anglais: expression orale, compréhension orale et écrite) sera proposé en alternance avec la littératie financière, à titre d'option aux matières principales évaluées dans le cadre de PISA. La Suisse n'a pas décidé si elle participerait à l'évaluation des options. La participation à d'autres études de l'OCDE a également fait l'objet de discussions cette année.

- **Avec la Confédération, accompagner les travaux de l'Institut pour l'évaluation externe des écoles du degré secondaire II (IPES) et en assurer le financement.**
  Dans la perspective d'un éventuel transfert de la propriété de l'IPES à la CDIP, le Secrétariat général a été chargé d'étudier un modèle de financement pour la reprise des prestations de l'IPES dans le prochain mandat de prestations du ZEM CES. Le projet conduit par le Secrétariat général en étroite collaboration avec les deux agences spécialisées a mis au point un concept de *ZEM CES* + qui porte sur l'offre de prestations, la structure organisationnelle, le modèle de financement, les aspects juridiques, la situation du personnel et le choix du site. Les principaux éléments de cette solution doivent être approuvés par l'Assemblée plénière de la CDIP en mars 2021. Le mandat de prestations de ZEM CES a été prolongé jusqu'en décembre 2021 pour permettre le cas échéant l'intégration des prestations de l'IPES pour la prochaine période.

1.3 Enseignement des langues

Objectifs
Accompagner la mise en œuvre des stratégies des langues de 2004 (pour la scolarité obligatoire) et de 2013 (pour le secondaire II) et de la stratégie suisse *Échanges et mobilité* de 2017, contribuer à la coordination et au développement de l'enseignement des langues et soutenir la promotion du plurilinguisme au niveau national et européen.

Travaux
- **Promouvoir la collaboration dans le domaine de l'enseignement des langues: soutenir les cantons dans leur mise en œuvre de la stratégie des langues de 2004 et des recommandations de 2017 relatives à l'enseignement des langues étrangères (langues nationales et anglais) à l'école obligatoire; organiser un colloque national afin de soutenir la mise en œuvre de la stratégie des langues de 2013 pour le secondaire II; mener une analyse qui permette d'adapter le *Portfolio européen des langues* (version suisse) (PEL II) pour une meilleure utilisation en classe; soutenir les cantons sur les questions relatives à l'enseignement de la langue et de la culture d'origine (LCO); avec la Confédération, mettre en œuvre la stratégie suisse *Échanges et mobilité* et soutenir**

dans ses tâches l'agence Movetia mandatée pour les échanges scolaires, en particulier en matière de statistiques.
Le Secrétariat général a soutenu la diffusion, dans les cantons ainsi que dans le réseau, des recommandations de 2017 relatives à l'enseignement des langues étrangères à l'école obligatoire.
Une analyse relative au PEL II a été conduite. L'analyse montre des pistes pour adapter et simplifier le PEL II, de sorte que les enseignantes et enseignants disposent d'un instrument maniable et facilitant l'atteinte des objectifs des plans d'études régionaux non couverts par les moyens d'enseignement. En raison de la pandémie de coronavirus, le rapport final a pris du retard dans sa phase de finalisation; il devrait très prochainement faire l'objet d'une évaluation par la CDIP, en collaboration avec Schulverlag Plus.
Le Secrétariat général est représenté au Conseil de fondation de la Fondation suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité (FPEM) et a traité dans ce contexte des questions stratégiques liées à la promotion des échanges et de la mobilité. Il a également pris part à plusieurs séances du *Sounding board* de l'agence spécialisée Movetia. Avec la pandémie de coronavirus, Movetia a pu soutenir nettement moins de projets que les années précédentes, étant donné que presque plus aucune activité d'échange n'a eu lieu depuis mars 2020. Une petite lueur d'espoir est apparue pour les échanges durant les vacances, puisque de nombreuses personnes ont visiblement renoncé à voyager (à l'étranger).

- **Contribuer à la coordination des travaux menés dans les différentes régions linguistiques, notamment à travers une participation active au sein des organes régionaux.**
  Conformément à son mandat, le Groupe de coordination Enseignement des langues (COL) a assuré le partage d'informations et la coordination des activités entre les projets régionaux et avec les autres partenaires. Il a entre autres abordé le futur du Portfolio européen des langues (PEL), l'examen préliminaire des demandes d'aide financière adressées à la Confédération pour la promotion des langues nationales dans l'enseignement et pour la promotion de l'acquisition par les allophones de leur langue première (langue et culture d'origine, LCO) afin de soutenir l'Office fédéral de la culture (OFC) et la mise sur pied d'un groupe d'experts à cet effet, ainsi que la poursuite des travaux du COL et de la Commission Éducation et migration (CEM). Le mandat du COL était limité à décembre 2020, et la CEM, qui sera elle aussi dissoute conformément au nouveau programme de travail, sera remplacée par un nouvel organe. À l'avenir, aussi bien les questions d'éducation et de migration que la collaboration dans le domaine des langues seront du ressort des conférences spécialisées appropriées et de la nouvelle commission chargée de l'équité dans le domaine de l'éducation, actuellement mise en place par la CDIP.

- **Soutenir et accompagner le projet du Centre européen pour les langues vivantes (CELV) *Vers un cadre commun de référence pour les enseignants de langues étrangères*; évaluer le projet final et soutenir éventuellement son application en Suisse.**
  Le Secrétariat général a participé à l'élaboration du programme de travail 2020-2023 du CELV par le biais d'une représentation au comité de direction et soutenu le projet *Vers un cadre commun de référence pour les enseignants de langues étrangères* ainsi que son application dans la formation des enseignantes et enseignants. Ce projet a été mené à terme en 2019.
  En collaboration avec le groupe COL et le groupe de travail Langues étrangères de la Chambre des HEP de swissuniversities, il a diffusé les informations relatives aux projets, ateliers et activités de médiation du CELV dans les réseaux de spécialistes.

- **Soutenir l'Office fédéral de la culture (OFC) en préévaluant les demandes d'aides financières adressées à la Confédération en matière de promotion des langues nationales dans l'ensei-**

gnement et d'encouragement des connaissances des allophones dans leur langue première (langue et culture d'origine, LCO).
Avec l'aide d'un groupe d'experts nouvellement constitué, le Secrétariat général a examiné les projets déposés par les cantons. Il a ensuite formulé ses recommandations à l'adresse de l'OFC, qui a décidé sur cette base quels projets autoriser.
Au printemps 2020, les secrétaires généraux des départements cantonaux de l'instruction publique ont été invités à participer à une enquête. Le but de cette enquête était de savoir si, pour les directions cantonales de l'instruction publique, les projets, leurs objectifs et leurs résultats correspondaient toujours aux attentes et aux besoins des cantons. Les résultats de l'enquête sont en cours d'analyse et auront probablement une incidence sur l'appel d'offres, le règlement sur l'allocation des aides financières et éventuellement l'ordonnance sur les langues.

1.4 Degré secondaire II formation générale

Objectifs
Garantir à long terme l'accès sans examen à l'université pour les titulaires d'une maturité gymnasiale comme le prévoit le règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM). Consolider l'ancrage des écoles de culture générale et de la maturité spécialisée dans le système éducatif.

Travaux

- **A travers la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG), assurer les échanges entre les services de l'enseignement secondaire II formation générale.**
  En 2020, les conséquences de la pandémie de COVID-19 ont appelé à une intensification des échanges entre les services cantonaux responsables de l'enseignement secondaire II formation générale. En même temps, il a fallu adapter la forme de ces échanges: sur les trois assemblées générales ordinaires prévues, une a dû être annulée au pied levé, tout comme le séminaire de réflexion prévu sur deux jours. En marge des séances ordinaires, le Comité de la CESFG s'est régulièrement réuni lors de vidéoconférences plus courtes, à raison d'une fois par semaine. L'Assemblée générale a elle aussi eu recours à cette solution, bien que moins souvent. Par ce biais, la CESFG a pu faire en sorte que les examens finals puissent avoir lieu dans les gymnases et les écoles de culture générale en 2020 et en 2021. L'organisation et la mise en œuvre des mesures sanitaires nécessaires dans les établissements du degré secondaire II formation générale ont également fait l'objet de discussions, dans le but de garantir que l'année scolaire 2020/2021 reste une année ordinaire.

- **Avec la Confédération, soutenir le Centre suisse de l'enseignement secondaire II (CES) dans la mise en œuvre de son mandat, et actualiser celui-ci sur la base d'une évaluation.**
  Depuis le 1er janvier 2017, le ZEM CES travaille, sur la base de son mandat de prestations, comme centre de compétences du degré secondaire II formation générale et soutient les autorités concernées sur les questions liées à la promotion et au développement des gymnases et des écoles de culture générale ainsi qu'au passage vers les hautes écoles. Pour que le ZEM CES puisse servir de lien entre la pratique et les autorités, son directeur assiste en tant qu'hôte à toutes les séances de la CESFG, accompagnés par des collaborateurs ou collaboratrices en fonction des thématiques traitées. Le Conseil du ZEM CES, qui a été instauré par la CDIP et où sont représentés les différents groupes

d'intérêts, a siégé trois fois en 2020. Au dernier trimestre 2019, une évaluation externe du mandat de prestations 2016–2020 du ZEM CES a été menée afin de faciliter le travail d'actualisation de ce même mandat pour la période à venir. En vue d'une éventuelle reprise des prestations réalisées par l'Institut pour l'évaluation externe des écoles du degré secondaire II (IFES), le mandat de prestations actuel du ZEM CES a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2021. Dans le cadre de l'organisation du projet et en étroite collaboration avec les deux agences spécialisées, le Secrétariat général a élaboré à l'attention de l'Assemblée plénière de la CDIP qui s'est tenue en mars 2021 un projet présentant la reprise des prestations de l'IPES dans le mandat du ZEM CES et proposant un mandat de prestations élargi pour l'agence spécialisée intitulée *ZEM CES +*.

- **Afin de garantir l'accès sans examen aux hautes écoles pour les titulaires d'une maturité gymnasiale, soutenir les cantons dans la mise en œuvre des directives cadres relatives à l'orientation universitaire et de carrière; accompagner la mise en œuvre des compétences de base en langue première et en mathématiques; mener avec la Confédération le projet *Évolution de la maturité gymnasiale* et, le cas échéant, préparer une troisième évaluation de la maturité gymnasiale reprenant le dispositif de tests d'EVAMAR II.**
  Dans le cadre du plan d'action de la stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC), la CESFG a été informée des cinq lignes d'action prévues, de sorte qu'elle puisse élaborer des propositions de mesures pour le degré secondaire II formation générale.
  Sur mandat de la CESFG, le ZEM CES surveille et soutient le développement d'une culture de l'évaluation commune. Pour continuer d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la recommandation émise à ce propos par la CDIP en 2016, la CESFG a approuvé pour les prochaines années un mandat élaboré par le ZEM CES.
  Après une première phase qui a abouti à un état des lieux détaillé et à des propositions d'action, l'Assemblée plénière de la CDIP et le Département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) ont lancé en 2019 la deuxième phase du projet *Évolution de la maturité gymnasiale*. En janvier 2020, le Comité de la CDIP a approuvé le mandat précisant l'organisation de la phase II du projet. La présidente et le vice-président de la CESFG sont membres du groupe de coordination rattaché au projet et conseillent directement l'organe de pilotage sur les questions liées à son développement. D'autres membres de la CESFG ont pris une part active au sein des groupes de projet chargés de la vérification de l'adéquation des autres dispositions du RRM/de l'ORM (projet MAR/MAV), de clarification des responsabilités et des compétences dans le domaine de la qualité de la formation gymnasiale (projet *Gouvernance*) et de l'harmonisation de la durée minimale de la formation gymnasiale (projet *Durée minimale*). Par ailleurs, les cheffes et chefs des services cantonaux responsables de l'enseignement secondaire II formation générale ont délégué des enseignantes et enseignants de leurs cantons respectifs pour rejoindre les groupes de travail chargés de l'actualisation du plan d'études cadre (projet *Plan d'études cadre*). La direction du projet informe régulièrement la CESFG, tout en la mettant à contribution, de l'avancement des travaux et des résultats obtenus par les différents groupes de projet.

- **Soutenir les cantons dans leur mise en œuvre de la stratégie pour la coordination de l'enseignement des langues dans le degré secondaire II formation générale.**
  À la suite de la conférence organisée à sa demande le 4 septembre 2019, la CESFG a approuvé le 2 juillet 2020 cinq thèses définissant les objectifs et les défis en rapport avec l'enseignement des langues. Ces thèses serviront à la mise en œuvre des art. 1.1.b et 1.1.c de la stratégie des langues établie par la CDIP le 24 octobre 2013. Elles sont prises en considération dans l'actualisation du plan d'études cadre (PEC) et dans le mandat des groupes de travail PEC dans le cadre de l'évolution de la maturité gymnasiale.

- **Consolider l'ancrage des écoles de culture générale et de la maturité spécialisée dans le système éducatif.**
  Au regard de l'entrée en vigueur du règlement de reconnaissance du 25 octobre 2018, la Commission de reconnaissance pour les écoles de culture générale a approuvé un règlement interne actualisé en juillet 2020. Le Comité de la CDIP a confirmé la nouvelle composition de la commission, qui résulte d'un renouvellement intégral, pour la période 2021–2024. Par ailleurs, les préparatifs en matière de reconnaissance des certificats de culture générale et des certificats de maturité spécialisée se poursuivent conformément au règlement actualisé: une plateforme a été conçue spécialement pour pouvoir déposer et traiter les demandes de reconnaissance par voie électronique et les instructions de 2019 destinées aux personnes qui souhaiteraient déposer une demande ont été mises à jour.

1.5 Formation professionnelle et orientation professionnelle, universitaire et de carrière

Objectifs
Soutenir la mise en œuvre de la loi fédérale sur la formation professionnelle dans les cantons en intervenant au niveau de la coordination. Clarifier les tâches et compétences au sein du partenariat en faveur de la formation professionnelle, de manière à simplifier le système de formation.
Mettre en œuvre les lignes directrices *Formation professionnelle 2030* élaborées dans le cadre du partenariat. Renforcer l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.

Travaux

- **Dans le cadre de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) et conformément au programme de travail qu'elle s'est donné, développer, avec les partenaires de la formation professionnelle, les offres et la qualité de celle-ci en fonction des besoins du monde du travail et de la société dans le cadre de la stratégie *Formation professionnelle 2030*, fournir aux cantons des services pour l'exécution de la législation fédérale, émettre des recommandations aux cantons et aux régions, soutenir la coordination de l'exécution de la législation fédérale dans les cantons et les régions et assurer les échanges d'information entre cantons, entre régions et avec le SEFRI.**
  Les commissions de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) se sont réunies à de nombreuses reprises pour traiter des dossiers relevant de la coordination dans les domaines du développement des professions, de la formation professionnelle initiale, du financement, des procédures de qualification, de l'organisation et des processus, de la certification professionnelle pour adultes et des transitions; elles ont également formulé des recommandations à l'adresse des cantons.
  En 2020, leurs activités se sont articulées autour de la recherche de solutions avec les partenaires de la formation professionnelle et de la coordination intercantonale dans la gestion des défis spécifiques qu'a soulevés la crise du COVID-19. Au printemps, l'accent a été mis sur l'organisation des procédures de qualification 2020 de telle manière que toutes les personnes en formation obtiennent leur diplôme de fin d'apprentissage ou leur maturité professionnelle malgré la pandémie. En prenant en considération les besoins des cantons ainsi que ceux des différentes professions, les partenaires de la formation professionnelle ont décidé comment organiser les procédures de qualification. Les examens et les travaux pratiques de fin d'apprentissage se sont déroulés soit comme d'ordinaire dans l'entreprise formatrice, soit de manière centralisée dans un centre de cours

interentreprises; lorsque les circonstances l'exigeaient, la procédure n'a tout simplement pas eu lieu. Dans ce cas, les notes finales reposaient sur l'évaluation des formatrices et formateurs en entreprise. Grâce à cette solution concertée, les acteurs impliqués sur les plans politique et opérationnel, qui ont fait preuve d'un engagement significatif, ont permis aux personnes en formation d'obtenir leurs diplômes. Des solutions ont également été trouvées pour les personnes devant répéter la procédure de qualification et les adultes n'ayant pas suivi une filière de formation réglementée pour leur permettre d'obtenir leur certification professionnelle.

Il a également été question de trouver des solutions pour que les apprentissages en cours puissent se poursuivre: certaines branches ont été durement touchées par la fermeture de leurs entreprises pendant la pandémie (hôtellerie, centres sportifs, événementiel, commerce de détail non alimentaire), appelant à mettre en place des solutions de remplacement pour leurs apprenties et apprentis. Au plan régional, les cantons ont ainsi dû travailler en étroite collaboration avec les organisations du monde du travail cantonales; au plan national, il a fallu faire preuve de coordination et regrouper les offres. À l'inverse, d'autres branches ont été très sollicitées (prise en charge, santé, commerce de détail alimentaire) et ont impliqué leurs apprenties et apprentis dans le travail de l'entreprise dans une mesure supérieure à la moyenne. Il était alors essentiel de garantir que les personnes en formation puissent continuer à assister aux cours de l'école professionnelle. Parmi les autres questions abordées conjointement par les parties prenantes figuraient la réduction de l'horaire de travail (RHT) pour les personnes en formation, l'enseignement à distance dans les écoles professionnelles, le maintien des cours interentreprises et des solutions de remplacement pour le processus de choix professionnel et les salons des métiers.

Afin de faciliter ces travaux de coordination, le Conseil fédéral a mis sur pied la Task Force *Perspectives Apprentissage 2020*, qui réunit les partenaires de la formation professionnelle. La CSFP, représentée par son président, un autre membre et une personne du secrétariat, a fait part des préoccupations des cantons. Jusqu'à la fin de l'année, quelque 60 téléconférences et autres séances ont eu lieu, soutenues par un suivi régulier et des enquêtes auprès des offices cantonaux de la formation professionnelle.

Dans cette période de crise, la CSFP a émis à l'attention de ses membres des recommandations concernant la réalisation des objectifs de formation, la communication des notes semestrielles dans les écoles professionnelles et le cofinancement des cours interentreprises.

Malgré la pandémie, les travaux réalisés en vue des projets concrets coordonnés dans le cadre du processus stratégique *Formation professionnelle 2030* des partenaires de la formation professionnelle se sont poursuivis en parallèle, notamment l'élaboration de la stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (stratégie OPUC), projet placé sous la conduite de la CDOPU. Le programme phare viamia a pu être mis en œuvre dans onze cantons pilotes. Dans le cadre du projet *Certification professionnelle pour adultes: prise en compte des acquis* (mesure 4 du Conseil fédéral pour renforcer l'encouragement du potentiel de la main-d'œuvre en Suisse), un état des lieux de la pratique suisse en matière de prise en compte des acquis dans la formation professionnelle initiale et des défis qui en découlent a été publié. Les résultats de cette étude ont été intégrés dans les travaux ultérieurs de ce projet. Avec l'achèvement du projet *La culture générale dans la formation professionnelle initiale pour adultes* et l'adoption d'une recommandation par la CSFP, un premier instrument a vu le jour pour favoriser une pratique unifiée en matière de prise en compte des acquis.

La CSFP a mandaté une nouvelle commission, la Commission Écoles supérieures, qui reprend les travaux menés depuis près de deux ans par un groupe de travail. La révision des ordonnances sur la formation professionnelle a également suivi son cours. Les principales professions concernées étaient les professions MEM ainsi que les professions commerciales, pour certaines desquelles les prescriptions sur la formation ont fait l'objet d'adaptations d'envergure. Afin d'accompagner les

cantons dans la mise en œuvre et de les décharger dans l'élaboration dans les temps d'instruments de mise en œuvre, les partenaires de la formation professionnelle ont convenu d'une approche coordonnée et ont mis en place à cet effet un organe de coordination composé de membres de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail.

- **Consolider le dispositif d'exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle et de la stratégie *Formation professionnelle 2030*; afin de réduire sa complexité, revoir d'un œil critique la répartition des tâches et des compétences à l'aide de critères et de priorités et élaborer des mesures de simplification. Différencier plus clairement les tâches d'exécution qui relèvent des cantons de celles qui sont du ressort de la Confédération (lignes directrices *Formation professionnelle 2030*).**
  Afin de réduire la complexité et de simplifier le domaine de la formation professionnelle, la CSFP a pris part aux travaux suivants: développement de l'application web (DBLAP2) permettant de relever les notes d'expérience et les notes d'examen; mise en œuvre du préapprentissage d'intégration (PAI); actualisation d'une recommandation sur la compensation des désavantages; échange de points de vue et prise de position sur les sujets *bring your own device* (BYOD/AVEC) et mode d'apprentissage mixte *(blended learning)*.
  Pour faciliter les procédures, la CSFP a mis à la disposition des cantons des réponses types aux auditions de près de 20 ordonnances de formation révisées.
  Dans le cadre des lignes directrices *Formation professionnelle 2030* (voir ci-dessus), la CSFP a lancé un projet visant à renforcer la collaboration intercantonale, de manière à garantir l'application uniforme et efficace de la loi sur la formation professionnelle dans les cantons. Le projet doit notamment déboucher sur une coopération accrue entre les lieux de formation, la clarification des processus qui règlent la collaboration avec les partenaires de la formation et la simplification des flux financiers. Les travaux sont prévus pour un horizon temporel qui s'étend jusqu'à 2022.
  Sur la base d'un projet de l'initiative *Formation professionnelle 2030* portant sur (l'optimisation de) la gouvernance dans la formation professionnelle, le Sommet annuel de la formation professionnelle, qui s'est tenu en 2020 le 9 novembre, s'est montré favorable à une structure d'organes réalignée. Ainsi, les questions stratégiques en matière de formation professionnelle qui concernent l'ensemble des partenaires de la formation professionnelle peuvent être abordées avec efficacité et en impliquant largement les acteurs du milieu. En 2021, la Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP), un nouvel organe, verra le jour. Elle se compose des partenaires de la formation professionnelle, c'est-à-dire la Confédération, les cantons et les partenaires sociaux, qui assument conjointement, sur un pied d'égalité, la responsabilité du pilotage stratégique de la formation professionnelle. Après trois ans, la nouvelle structure fera l'objet d'une évaluation, dont les résultats seront présentés au Sommet en vue d'éventuelles adaptations.

- **Développer le programme d'optimisation des échanges de données entre partenaires de la formation professionnelle (Confédération–cantons–OrTras) OPTIMA.**
  Fin 2019, la mise en œuvre du programme OPTIMA a été confiée à l'agence spécialisée educa.ch. En 2020, la suite des travaux a montré qu'une nouvelle adaptation des structures permettrait de faire progresser le programme sur les plans opérationnel et stratégique. Deux autres grands projets ont également pu être mis en œuvre en 2020: il s'agit du projet sedex, pour la transmission sécurisée de données entre cantons (décision de l'Assemblée plénière de la CDIP du 25 juin 2020) et du projet *Harmonisation de l'échange des données entre les offices cantonaux de la formation professionnelle* (décision de l'Assemblée plénière de la CDIP du 30 octobre 2020). Les travaux préparatifs en la matière ont été réalisés par la Commission Organisation et processus (COP) de la CSFP. L'Assemblée plénière de la CDIP a approuvé les mandats de ces deux projets ainsi que leur financement. La COP continuera de coordonner leur mise en œuvre.

- **Soutenir le Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) et mettre en œuvre son pilotage dans le cadre de la nouvelle organisation structurelle des conférences spécialisées de la CDIP.**
  La CSFP a traité les dossiers suivants en amont de la CDIP: examen des comptes 2019 et du budget 2021; entrée en vigueur de la stratégie relative à la bourse des places d'apprentissage; nouveau mandat de prestations 2021–2024 entre la CSFP et la CDIP. L'harmonisation de l'échange des données entre les offices cantonaux de la formation professionnelle a également fait partie des thèmes traités.

- **Entretenir la collaboration et les échanges dans le domaine de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière. Associer la Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU) aux projets développés en partenariat (par ex. *Certinfication professionnelle pour adultes, Orientation professionnelle, universitaire et de carrière*).**
  En septembre 2018, le Comité de la CDIP a approuvé le mandat visant à définir les besoins de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC) en matière de développement et de coordination, chargeant la CDOPU de préparer un plan d'action, puis il a approuvé les cinq grands axes d'une stratégie nationale en septembre 2019. Poursuivant son travail, la CDOPU a défini 24 objectifs stratégiques qu'elle a consolidés avec divers acteurs des milieux de la scolarité obligatoire, de la formation professionnelle, de la formation générale, des hautes écoles et des partenaires sociaux pour en tirer des mesures concrètes. Ils devraient être soumis à la CDIP pour approbation en 2021.
  La mesure 3 de la Confédération visant à promouvoir le potentiel offert par la main-d'œuvre en Suisse *(analyse de la situation, évaluation du potentiel, orientation de carrière: offre gratuite pour les adultes de plus de 40 ans)* reprend plusieurs objectifs de la stratégie OPUC, et la CDOPU la met en œuvre de manière prioritaire en étroite concertation avec le SEFRI.
  En suivant de près la stratégie OPUC, la CDOPU a traité d'autres dossiers tels que le projet orientation 4.0 *(avenir de la transmission d'informations)* ou le développement d'une charte de déontologie des spécialistes de l'orientation professionnelle, universelle et de carrière.

- **Participer activement aux travaux des organes de la Confédération relatifs à la collaboration interinstitutionnelle (CII).**
  Les membres des conférences spécialisées CSFP et CDOPU représentant celles-ci au sein du Comité national de développement et de coordination CII ont veillé à un échange régulier d'informations, faisant valoir la position des cantons et tenant ce comité au courant des travaux de leurs organes. La suite des travaux de mise en œuvre de l'agenda Intégration au plan national sur la base de l'étude BASS et les précisions à apporter au rôle des divers partenaires impliqués ont été le sujet central de 2020.

- **Participer activement aux projets de la Confédération liés à la mise en œuvre de la loi sur la formation continue (notamment en ce qui concerne les compétences de base des adultes).**
  En 2020, la Conférence intercantonale de la formation continue (CIFC), avec le SEFRI, a finalisé le nouveau document de référence pour la période 2021–2024. Ce document précise les conditions-cadres qui régissent l'encouragement de l'acquisition et du maintien des compétences de base chez les adultes (art. 16 de la loi fédérale sur la formation continue). Le nouveau document de référence est adapté de celui conçu pour la première période 2017–2020, qui a permis à 20 cantons de signer une convention de prestations avec le SEFRI: plutôt que sur des contrats de prestations, le financement se fonde dorénavant sur des conventions-programmes. Un mécanisme a été trouvé pour permettre aux cantons de financer des mesures intercantonales.

1.6 L'éducation et la numérisation

Objectifs
Par l'intermédiaire de l'agence spécialisée educa.ch, s'attaquer aux défis que représente la numérisation pour l'éducation et promouvoir l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le système éducatif.

Travaux

- **Entretenir la collaboration et les échanges dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.**
  La lutte contre la pandémie de coronavirus a également eu une incidence significative, dans le système éducatif, sur la numérisation. Les cantons, les communes et les établissements scolaires se sont vus forcés de mettre en place une infrastructure informatique adaptée à l'enseignement à distance et à des formes d'enseignement hybrides. Au début de l'année, le SEFRI et la CDIP ont chargé l'agence spécialisée educa.ch de traiter les informations sur le sujet et de mettre au point des documents d'orientation. Ont ainsi vu le jour l'application en ligne Navigateur, qui présente des informations sur différents produits logiciels pour les écoles, ainsi que la plateforme Eduport, qui propose d'autres contenus utiles.
  Tout au long de l'année, cantons et institutions de recherche ont publié nombre d'études analysant comment les écoles, le corps enseignant, les élèves et les familles ont appréhendé les fermetures temporaires des écoles. La CDIP tenait à informer les cantons le plus rapidement possible de ces analyses et à organiser un échange entre les chercheurs. Conjointement avec le SEFRI et l'EPFL, elle a donc organisé un webinaire réunissant plusieurs auteurs de ces études.
  En parallèle de cette réaction immédiate à la crise du COVID-19, la CDIP a renforcé la coopération existante dans l'espace suisse de formation (CCoop-ESF). Le Comité de coordination Numérisation de l'éducation (CC N) a entre autres accompagné la réalisation du rapport complémentaire sur le thème de la numérisation commandé en 2019 à l'agence spécialisée educa.ch (cf. point 1.2).

- **Clarifier les fonctions des services web proposés par www.educa.ch.**
  En 2020, educa.ch a procédé à une refonte complète de son site web et amorcé l'arrêt du service web educanet2 en fin l'année. Dernièrement, les indices d'utilisation de cette offre avaient nettement baissé. Dans l'ensemble, les activités de communication en ligne d'educa.ch ont été fortement influencées par la crise du COVID-19, pendant laquelle l'agence spécialisée a soutenu le système éducatif en matière d'information (voir ci-dessus).

- **Avec la Confédération, donner à l'agence educa.ch mandat de fournir l'expertise nécessaire à l'interface entre TIC et éducation et accompagner les cantons dans leurs projets à la frontière entre système éducatif et informatique, d'observer les développements actuels de la technologie dans le domaine des services numériques dédiés à l'éducation et en inférer les mesures que la Confédération et les cantons pourraient prendre, notamment dans la perspective d'un *cloud* suisse de l'éducation, de défendre les intérêts des pouvoirs publics vis-à-vis des prestataires privés et de permettre l'accès à du matériel pédagogique via le web en fonction des besoins des régions linguistiques et avec la participation des éditions scolaires, notamment en concevant et réalisant une fédération des systèmes anciens et nouveaux d'identification et de gestion des accès.**
  Les travaux techniques de mise en place de la fédération Edulog se sont achevés en septembre 2020. L'infrastructure est depuis lors en service. Glaris a été le premier canton à rejoindre Edulog,

à l'automne 2020. L'objectif est que tous les cantons y adhèrent dans la mesure du possible d'ici à 2022. Déjà au premier semestre de cette année de service, plusieurs autres fournisseurs d'identités (communes, écoles) et fournisseurs de services (programmes, plateformes d'apprentissage, etc.) ont franchi le pas.

- **Adopter en 2019 un plan de mesures pour la mise en œuvre de la stratégie sur la numérisation dans le domaine de l'éducation.**
  À la suite de la publication du rapport *Données dans l'éducation – Données pour l'éducation* en 2019, le SEFRI et la CDIP ont chargé l'agence spécialisée educa.ch d'élaborer des propositions pour la suite des travaux. Educa.ch a ainsi présenté un projet de service spécialisé et de programme d'utilisation des données, qui devrait permettre d'approfondir la question de l'utilisation des données dans le système éducatif suisse et contribuer à mettre au point une politique relative à l'utilisation des données. Le service spécialisé permettra d'acquérir des connaissances spécialisées en matière de protection et d'utilisation des données et conseillera en outre les cantons. En même temps, il mettra en œuvre un programme comptant une dizaine d'études de cas pour aborder les questions liées à l'utilisation des données au sein de plusieurs établissements. Ce projet a été mis au point en étroite concertation avec le CC N, puis précisé dans le cadre d'une consultation réunissant de nombreux organes spécialisés. Une décision quant au lancement du service spécialisé et du programme est attendue en 2021.
  Un projet distinct a vu le jour pour la formation professionnelle, dont l'objectif est de traiter les questions liées à l'utilisation des données dans le contexte de la formation professionnelle. À cet égard également, des échanges réguliers ont eu lieu entre educa.ch et le CC N, avec la participation des organes spécialisés de la formation professionnelle.
  Au cours de l'année 2020, le SG CDIP a établi un mandat visant à mettre sur pied un réseau des déléguées et délégués cantonaux pour la numérisation. Ce réseau réunira des spécialistes cantonaux des questions liées à la numérisation issus du système éducatif. L'objectif de cet organe est de donner la priorité aux projets de la CDIP en matière de numérisation, de refléter les thématiques abordées par educa.ch et de favoriser l'échange d'informations entre les cantons. Le réseau se réunira pour la première fois en 2021.

- **Avec la Confédération, clarifier le statut juridique de l'agence spécialisée educa.ch.**
  La révision des statuts d'educa.ch a pu être menée à bien en 2020. L'Assemblée plénière de la CDIP a adopté les nouveaux statuts le 30 octobre 2020, pour une entrée en vigueur au début de l'année 2021. L'ancienne coopérative est ainsi devenue une institution de droit public de la Confédération et des cantons.

1.7 Interfaces avec d'autres domaines politiques

Objectifs
Traiter les tâches qui se situent à la frontière avec les autres domaines politiques revêtant une importance majeure pour le système éducatif suisse.

Travaux

- **Conciliation vie professionnelle – vie familiale et encouragement de la petite enfance: avec la Conférence des directeurs et directrices cantonaux des affaires sociales (CDAS), entretenir la**

collaboration et les échanges dans le domaine de l'accueil extrafamilial et élargir ces réflexions au thème de l'encouragement de la petite enfance.
Dans le cadre de l'Organe intercantonal d'échanges (OIE), géré conjointement par la CDIP, la Conférence des directeurs et directrices cantonaux des affaires sociales (CDAS) et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), des questions importantes sur les interfaces ont fait l'objet de discussions, notamment en lien avec la crise du COVID-19. En outre, les comités de la CDIP et de la CDAS ont chargé leurs deux secrétariats généraux d'élaborer des propositions sur les instruments intercantonaux permettant de renforcer dans tous les cantons l'engagement en faveur d'un accueil extrafamilial des enfants adapté aux besoins. Une structure de projet a été mise en place à cette fin, de sorte que les travaux puissent démarrer rapidement, dès le début de l'année 2021.

- **Migration et intégration: assurer la collaboration et les échanges dans le domaine de la migration et de l'intégration, accompagner les cantons sur la question de l'enseignement de la langue et de la culture d'origine (LCO) et entretenir des contacts réguliers avec les représentations diplomatiques en Suisse.**
  Le programme de travail 2021-2024 prévoit que la Commission Éducation et migration (CEM) soit remplacée par un organe spécialisé qui conseillera les organes de la CDIP sur les questions d'équité dans l'éducation. La CEM s'est ainsi concentrée sur le thème de l'équité lors de deux séances en présentiel, respectivement en janvier et juin, ainsi que lors d'un événement organisé en septembre avec World Café, qui a eu lieu physiquement avec les membres de la plateforme des délégués cantonaux à l'éducation interculturelle. La CEM a orienté la discussion sur la publication *Équité – discrimination et égalité des chances au sein du système éducatif: migration et origine sociale*, parue en 2015 dans la série Études + rapports de la CDIP, et approfondi le sujet en adoptant notamment une approche tournée vers l'avenir. La séance prévue fin octobre a dû être annulée en raison du COVID-19. Les membres ont été invités à prendre position par écrit sur la fonction, les tâches et la composition de la future commission. Les résultats ont été repris dans les réflexions consacrées à la conception du nouvel organe.
  Pour la première fois, un groupe d'experts représentant les cantons par l'intermédiaire de deux membres de la CEM a été mis sur pied pour évaluer les projets déposés en relation avec les art. 10 et 11 de l'ordonnance sur les langues (cf. point 1.3).

- **Éducation au développement durable: représenter les cantons au sein du groupe des mandants de la Fondation éducation21, centre de compétence national dans le domaine de l'éducation en vue d'un développement durable.**
  Le Secrétariat général a représenté les cantons au sein du groupe des mandants de la Fondation éducation21 ainsi que dans le *Sounding board* mis en place dans le cadre de la stratégie 2019–2022.

- **Adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse: pour permettre au plus grand nombre possible de se diplômer dans le cadre des formations ordinaires, poursuivre les négociations sur la base de la déclaration adoptée par la CDIP et de l'estimation des coûts approuvée par le Comité afin d'obtenir le soutien financier adéquat de la part de la Confédération.**
  Avec le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), une étude a été commandée au bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS dans le cadre la phase II de l'Agenda Intégration Suisse, afin d'obtenir un état de la situation au niveau de la transition I en ce qui concerne les adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse en provenance de l'Union européenne, de l'AELE ou d'États tiers (en dehors du droit d'asile) ainsi que des recommandations. Les résultats de cette étude ont été pris en compte dans le plan de mesures

décidé par le Conseil fédéral pour encourager le potentiel de main-d'œuvre indigène. La première de ces mesures prévoit de prolonger de deux ans le préapprentissage d'intégration (PAI) et de l'étendre en 2020 au groupe cible susmentionné.
La suite des négociations avec le SEFRI au sujet de la participation financière de la Confédération aux coûts des structures ordinaires du domaine de l'éducation (secondaire II) a été placée sous la direction de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC).

- **Institutions sociales et écoles hospitalières: soutenir les cantons dans leur application de la convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS) dans le domaine de l'enseignement spécialisé, notamment sur les questions en rapport avec la scolarisation des enfants atteints d'une maladie chronique et avec le placement en foyer d'accueil ou en école spécialisée (cf. point 2.5).**
  Le Comité de la CDIP avait mandaté son Secrétariat général pour créer une base réglementaire concernant le financement des offres scolaires en milieu hospitalier. Dans cette optique, le Secrétariat général a constitué un groupe de travail placé sous la direction du Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS). De nombreux hôpitaux proposant de telles prestations ont été consultés afin d'établir, à partir de leurs avis, un projet d'accord intercantonal sur les offres scolaires en milieu hospitalier. Le projet de concordat sera présenté au Comité en mai 2021 en vue de l'ouverture d'une procédure de consultation.

- **Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent: représenter la CDIP dans les structures mises en place.**
  Dans le cadre de sa participation au Réseau national de sécurité (RNS), le Secrétariat général s'est concerté avec le Centre Suisse Islam et Société de l'Université de Fribourg à l'occasion d'un projet de recherche sur l'éducation religieuse des élèves musulmans à l'école obligatoire.

1.8 Représentation des intérêts des cantons face à la Confédération

Objectifs
En qualité d'autorité des cantons, défendre leurs intérêts face à la Confédération dans l'esprit de l'art. 61*a* Cst.

Travaux

- **Entretenir la collaboration et les échanges permanents avec les autorités fédérales, en utilisant notamment les structures de collaboration avec le SEFRI.**
  Le Secrétariat général est resté en contact étroit avec les autorités fédérales. Au sein de la Direction des processus de la coopération dans l'espace suisse de formation (DP COF), le directeur suppléant du SEFRI et la secrétaire générale de la CDIP ont eu des échanges intensifs sur les thèmes de coopération (par ex. le monitorage de l'éducation, la formation professionnelle, la maturité gymnasiale, l'éducation à la citoyenneté, etc.) et exercé ensemble la gouvernance des agences spécialisées CES, CSFO, educa.ch et IPES.
  Au niveau politique, l'Organe de pilotage de la COF a notamment permis au chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et à la présidente de la CDIP de faire le point ensemble sur l'impact de la pandémie de coronavirus dans le domaine de l'éducation et d'approuver le programme de travail de la COF pour les années 2021–2024.

Le Comité de coordination Monitorage de l'éducation (CC M) a travaillé notamment à la planification du prochain rapport sur l'éducation, reporté à 2023, et aux études d'approfondissement mandatées pour le domaine de la numérisation et celui de la pédagogie spécialisée. Il a également traité de PISA (cf. point 1.2).
Le Comité de coordination Numérisation de l'éducation (CC N) a travaillé sur les axes thématiques de la coordination commune: 1) les conditions techniques générales; 2) l'accès aux données, leur propriété et leur protection; 3) l'observation basée sur les données et l'intensification de la recherche et du développement; et 4) la coordination, la consultation et la communication dans le cadre de la COF. La Confédération et la CDIP ont échangé des informations sur leurs stratégies numériques respectives. Le CC N a en outre suivi l'évolution du projet Edulog (cf. point 1.6).

- **Représenter les intérêts des cantons dans le processus FRI (formation, recherche et innovation) et dans le cadre de l'adaptation des directives relevant du domaine de la reconnaissance des diplômes.**
  Le Conseil fédéral a approuvé le message FRI pour les années 2021–2024 à l'attention du Parlement durant le premier trimestre 2020. La CDIP a communiqué à plusieurs reprises sa position concernant le message FRI avant les débats parlementaires auprès des commissions et des Chambres, demandant une croissance plus forte dans tous les domaines de formation, la priorité aux contributions de base, synonymes de financement stable, et le relèvement de la participation fédérale aux coûts de la formation professionnelle. Le Parlement s'est prononcé définitivement sur les décisions financières et juridiques contenues dans le message lors de sa session d'hiver.
  En association avec le SEFRI et la Conférence suisse des directeurs de la santé (CDS), le Secrétariat général a poursuivi en 2020 les travaux relatifs à une modification de l'annexe III de l'accord entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes. Il s'agit concrètement de la reprise par la Suisse de la directive 2013/55/UE adoptée en 2013 par l'Union européenne sous l'angle de la reconnaissance des qualifications professionnelles.

- **Participer activement au sein des groupes de travail et des programmes de la Confédération ou assurer une participation active des cantons (actuellement: *Initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié*, Secrétariat d'Etat à l'économie [SECO]; P*rogramme de prévention et de lutte contre la pauvreté*, Office fédéral des assurances sociales [OFAS]).**
  Le Secrétariat général était notamment représenté, avec la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), dans les organes du Programme national de lutte contre la pauvreté.

- **Se mettre en tant qu'interlocutrice à la disposition de l'Administration fédérale et des acteurs de la politique fédérale.**
  Le Secrétariat général a souvent été consulté en 2020 par l'Administration fédérale et par les instances politiques fédérales sur des questions de politique de l'éducation et de la culture, en particulier dans le contexte de la pandémie

- **Répondre aux procédures consultatives menées par la Confédération et/ou soutenir les cantons dans la rédaction de leurs réponses.**
  Durant l'année, la CDIP a participé à plusieurs procédures d'audition portant sur des questions opérationnelles.

- **Prendre position sur les initiatives populaires fédérales.**
  Pas d'activité dans ce domaine en 2020.

1.9 Représentation de la Suisse dans les organisations internationales

Objectifs
Représenter la Suisse dans les organisations internationales dont les activités concernent la souveraineté des cantons en matière d'éducation et de culture.

Travaux

- **Représenter la Suisse au sein des organes du Conseil de l'Europe, notamment sur les thématiques suivantes: enseignement des langues (Centre européen pour les langues vivantes [CELV] de Graz), éducation à la citoyenneté démocratique, programme *Enseignement de l'Histoire, qualité de l'éducation*; participer activement aux rapports du Conseil de l'Europe consacrés à la Suisse.**
  Suite à la Conférence ministérielle de Paris, le 26 novembre 2019, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a lancé les travaux en vue de la création d'un Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe, à savoir l'élaboration d'un accord partiel élargi permettant la participation des États qui le souhaitent aux futures activités de cette nouvelle institution. L'accord a été adopté par le Comité des Ministres en novembre 2020. Du côté suisse, une consultation des acteurs concernés (HEP, instituts d'histoire) qui avaient fortement soutenu cette initiative doit permettre de déterminer les modalités de participation à cet observatoire.

- **Avec la Confédération et l'agence mandatée, représenter la Suisse dans le Programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport ERASMUS+.**
  Le soutien au dossier ERASMUS s'est accru sur le plan suisse. Le 30 octobre 2020, l'Assemblée générale annuelle de la CDIP a adopté une déclaration soutenant l'association pleine et entière de la Suisse à la nouvelle génération de programmes ERASMUS+ (2021–2027) et demandant au Conseil fédéral d'entreprendre les démarches nécessaires dans ce sens.

- **Représenter la Suisse dans les organes de l'OCDE (par ex. Comité des politiques de l'éducation, Groupe de travail sur les indicateurs des systèmes d'enseignement, Conseil directeur PISA), dans les organes de l'UNESCO / du Bureau international d'éducation (BIE), au Sommet de la Francophonie et dans la Conférence des ministres de l'éducation (CONFEMEN), au Conseil de l'orthographe allemande et au sein de l'*International Holocaust Research Alliance* (IHRA).**
  Comme l'année précédente, le Secrétariat général était représenté dans les organes cités et a poursuivi sa collaboration avec ces différentes institutions. L'Alliance IHRA a adopté en janvier 2020 une déclaration pour marquer le 75e anniversaire de la libération du camp de concentration d'Auschwitz. Elle y mentionne spécialement le génocide des Roms. Cet aspect est désormais pris en compte dans le recensement par IDES du matériel pédagogique traitant de l'histoire des Roms et/ou des Gens du voyage.

- **Participer activement aux rapports par pays relatifs aux conventions de l'ONU.**
  Pas d'activité dans ce domaine en 2020.

- **Suivre les travaux de l'OMC concernant l'accord général sur le commerce des services (GATS).**
  Pas d'activité dans ce domaine en 2020.

1.10 Assistance administrative

Objectifs
Simplifier les procédures et réduire les coûts liés à l'administration de l'éducation en négociant pour l'ensemble des cantons le montant des indemnisations dues à des tiers. Faciliter l'entraide administrative entre les cantons sur l'ensemble du pays.

Travaux

- **Défendre les intérêts des cantons vis-à-vis des sociétés de gestion des droits d'auteur (Pro Litteris).**
  Le Secrétariat général était représenté dans le comité de la Fédération des utilisateurs de droits d'auteurs et voisins (DUN).

- **Négocier avec ProLitteris le tarif commun 7 et le montant de la provision d'encaissement et assurer la centralisation des opérations financières entre les départements de l'instruction publique et les représentants des sociétés de perception.**
  Comme les années précédentes, le Secrétariat général a facturé en juin les redevances de droits d'auteur aux cantons sous la forme d'acomptes (90 % du montant de l'année précédente) et a procédé à la facturation finale en septembre.

- **Défendre les intérêts des pouvoirs publics vis-à-vis des prestataires privés dans le domaine des licences logicielles (cf. point 1.6).**
  Rapport d'activités: cf. point 1.6.

- **Tenir une liste des enseignants auxquels a été retiré le droit d'enseigner (cf. point 2.4).**
  Le Secrétariat général a continué à tenir à jour sa liste sur la base des communications faites par les cantons et à répondre aux demandes des autorités de recrutement.
  Conformément à la décision prise par le Comité le 6 septembre 2018, selon laquelle le principe de transparence s'applique dorénavant également à la liste des enseignants auxquels a été retiré le droit d'enseigner, le Secrétariat général a donné accès à cette liste, durant l'année sous revue, à plusieurs journaux: à la RTS (en janvier), à la *Zuger Zeitung* (en juillet), à CH-Media (en août) et à la *Berner Zeitung* (en décembre). Les données pertinentes ont été communiquées sous la forme d'un tableau fournissant des indications sur la structure de la liste (champs de saisie), le nombre de personnes déclarées, la date et la durée du retrait du droit d'enseigner ainsi que sur les cantons ayant déclaré des cas.

2 MISE EN ŒUVRE DES AUTRES CONCORDATS DU DOMAINE DE L'ÉDUCATION

2.1 Concordat HarmoS

Objectifs
Assurer l'exécution du concordat HarmoS et soutenir les cantons dans la mise en œuvre de ce dernier.

Travaux

- **Accompagner les cantons dans leur mise en œuvre du concordat HarmoS, en contribuant notamment à la coordination des activités des régions linguistiques.**
  Lors de ses séances, le Bureau de coordination HarmoS s'est penché à plusieurs reprises sur la planification de la vision d'ensemble concernant la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales, qu'il prépare sur mandat de l'Assemblée plénière en vue de la poursuite des enquêtes de vérification de l'atteinte des compétences fondamentales après 2022. Il est notamment parvenu à la conclusion qu'un groupe d'experts international devrait élaborer une expertise sur la gouvernance, dont les résultats seraient intégrés à la vision d'ensemble.
  Les réflexions concernant une adaptation du mandat du Bureau de coordination HarmoS ont été ajournées dans la mesure où l'organisation du prochain mandat est étroitement liée à l'avenir de la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales. Dans l'idéal, le mandat du bureau sera adapté le cas échéant une fois que la CDIP se sera prononcée sur le maintien de la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales.

- **Assurer la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales, notamment en rassemblant et en analysant les expériences faites lors de la réalisation des deux premières enquêtes (2016 et 2017) afin d'en tirer des enseignements pour la conception des prochaines étapes de la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales, en exploitant et en développant la Banque de données de tâches, en préparant et en accompagnant les enquêtes 2020 et 2022 avec le soutien des référentes et référents cantonaux, en accompagnant les travaux du Consortium scientifique qui assure la coordination permanente des enquêtes sur le plan scientifique, en poursuivant la collaboration internationale dans le domaine des modèles de compétence et des instruments d'évaluation et en participant activement aux projets mettant en application les objectifs nationaux de formation (par ex. *Profils d'exigences scolaires pour la formation professionnelle initiale*).**
  À la suite des fermetures d'écoles dues au COVID-19 au printemps, l'enquête principale de vérification de l'atteinte des compétences fondamentales dans les classes de 11e année n'a pas pu être menée. La phase pilote de l'enquête PISA 2021, prévue en parallèle, n'a pas eu lieu non plus. Le nouveau calendrier prévoit de réaliser l'enquête principale sur les compétences fondamentales dans les classes de 11e année (langue de scolarisation, première et deuxième langues étrangères) en 2023, la phase pilote de l'enquête dans les classes de 4e année (langue de scolarisation et mathématiques) en 2022, l'enquête principale associée, initialement prévue en 2022, en 2024 et, enfin, la phase pilote de PISA en 2021 et son enquête principale en 2022. Ces reports ont engendré des coûts supplé-

mentaires, notamment car les préparatifs déjà achevés en vue de la mise en œuvre en 2020 de la vérification de l'atteinte des compétences devront être menés à nouveau ultérieurement.
Après une interruption au printemps, le développement des tâches pour la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales dans les classes de 4e année ont pu reprendre dans le courant de l'année. Pour la première fois, les recommandations du rapport d'audit et les conclusions de l'étude de faisabilité sur la vérification des compétences fondamentales chez les jeunes élèves (2019) sont mises à profit pour améliorer le développement des tâches. Ces recommandations ont entre autres permis d'augmenter la complexité technique des tâches, d'améliorer la standardisation et de travailler avec des échantillons plus grands dans la phase pilote préliminaire et la phase pilote des instruments d'évaluation. Les moyens nécessaires ont été mis à disposition par le biais d'un mandat supplémentaire conféré à la Banque de données des tâches (BDT) et d'un complément à la convention de coopération avec l'*Interfaculty Centre for Educational Research* (ICER) de l'Université de Berne.
Le projet P*rofils d'exigences scolaires pour la formation professionnelle initiale* (profilsdexigences.ch) a poursuivi ses travaux avec la participation de représentantes et représentants de la scolarité obligatoire.

- **Observer la mise en application des objectifs nationaux de formation; examiner l'opportunité de fixer des objectifs supplémentaires, notamment, pour la musique, des objectifs de contenu établis à partir des plans d'études.**
  Pas d'activités dans ce domaine en 2020.

- **Entretenir les échanges en ce qui concerne les structures d'accueil de jour pour les enfants en âge scolaire.**
  Rapport d'activités: cf. point 1.7.

2.2 Concordat sur la pédagogie spécialisée

Objectifs
Assurer l'exécution du concordat sur la pédagogie spécialisée.

Travaux

- **Consolider le Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS) dans son rôle de centre de compétence au service des cantons.**
  Les travaux prévus dans la nouvelle convention de prestations conclue avec le CSPS pour la période 2020–2023 ont débuté, en mettant notamment l'accent sur la numérisation. Par ailleurs, les nouveaux besoins des cantons ont été abordés, tels que les analyses statistiques de l'évolution de l'offre de pédagogie spécialisée, l'évaluation des mesures de pédagogie spécialisée ainsi que les questions relatives à la compensation des désavantages au degré secondaire II.

- **Mandater le CSPS et l'accompagner dans les domaines suivants: soutenir les cantons dans la mise en œuvre de leurs stratégies en matière de pédagogie spécialisée; soutenir les cantons dans leur mise en œuvre du concordat et notamment dans l'introduction et l'utilisation des instruments prévus par ce dernier; assurer la circulation des informations entre les bureaux cantonaux, les**

services fédéraux et les associations faîtières concernés; traiter de manière continue les thèmes d'actualité de la pédagogie spécialisée et contribuer à leur clarification.
Deux rencontres ont à nouveau été organisées à l'intention des personnes de liaison des cantons pour la pédagogie spécialisée et ont donné l'occasion de mener des échanges d'informations et d'expériences.

- **Clarifier le rôle de l'éducation dans la mise en œuvre et le financement des interventions précoces intensives chez les enfants atteints d'autisme infantile.**
  Un groupe de travail composé de représentants de la CDIP, de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a rédigé un deuxième rapport concernant les coûts des interventions précoces intensives auprès d'enfants atteints d'autisme infantile (IPI). Les travaux ont été lancés par le Département fédéral de l'intérieur (DFI) dans le but de mettre au point un modèle de résultats, un modèle de programme et un modèle de coûts pour ce type d'interventions. La publication du rapport marque la fin de la deuxième phase du projet, dont la troisième phase a débuté selon le calendrier prévu.

- **Avec la Confédération, accompagner l'établissement du rapport complémentaire au rapport sur l'éducation pour traiter le thème de la pédagogie spécialisée (cf. point 1.2).**
  Rapport d'activités: cf. point 1.2.

- **En collaboration avec l'Office fédéral de la statistique (OFS) et avec le CSPS, améliorer le prélèvement des données et l'établissement de statistiques relatives à la pédagogie spécialisée.**
  L'OFS a publié la statistique de la pédagogie spécialisée, qui présente pour la première fois des comparaisons entre les cantons concernant les types d'écoles, les mesures renforcées et l'adaptation du plan d'études. Les nouvelles données nationales sont stables par rapport à l'année précédente, ce qui dénote la qualité statistique des données collectées. En outre, les nouvelles données fournissent des informations plus détaillées de l'offre de pédagogie spécialisée au niveau cantonal.

2.3 Concordat sur les hautes écoles

Objectifs
Faire valoir le point de vue de l'ensemble des cantons dans le pilotage commun et général du domaine des hautes écoles exercé par la Confédération et les cantons.

Travaux

- **Avec les chefs des services cantonaux concernés, assurer la mise en œuvre du concordat sur les hautes écoles et participer activement à la préparation des dossiers de la Conférence suisse des hautes écoles.**
  Les chefs des services cantonaux des hautes écoles et le Secrétariat général ont préparé durant toute l'année au sein de la conférence spécialisée, sous la direction du SEFRI, les dossiers de la Conférence plénière de la CSHE et du Conseil des hautes écoles. Les thèmes forts de l'année ont été les suivants: message FRI 2021–2024 / coûts de référence 2021-2024; ordonnance relative aux admissions dans les HES; taxes d'études; formation continue: rapport et recommandation concernant la problématique des distorsions de la concurrence; comptabilité analytique des hautes écoles pédagogiques; test d'aptitude aux études de médecine adapté au coronavirus; réélection

de la vice-présidence de la CSHE; actualisation de la répartition des points pour les décisions du Conseil des hautes écoles (annexe du concordat sur les hautes écoles); art. 69 LEHE: projet *évaluation*.

- **Traiter les tâches qui se situent à la frontière avec les autres domaines de l'éducation: questions concernant l'accès aux hautes écoles (maturité gymnasiale, maturité spécialisée), reconnaissance professionnelle des diplômes de hautes écoles dans le domaine de la formation des enseignantes et enseignants, établissement de la didactique des disciplines en tant que science, financement FRI dans le domaine de l'éducation (hautes écoles et formation professionnelle), financement intercantonal dans le cadre de l'accord intercantonal universitaire (AIU) et de l'accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) (coûts de référence et catégories de contributions).**
  Les tâches situées à la frontière avec d'autres domaines de l'éducation ont été traitées tout au long de l'année.

2.4 Accord sur la reconnaissance des diplômes

Objectifs
À travers l'exécution de l'accord sur la reconnaissance des diplômes, garantir la qualité des certificats de maturité gymnasiale, des certificats délivrés par les écoles de culture générale, des diplômes d'enseignement ainsi que des diplômes des professions pédagothérapeutiques et s'assurer qu'ils confèrent la libre circulation en Suisse. Adapter la réglementation des professions de l'enseignement aux exigences et objectifs actuels de l'école et de ses métiers et contribuer ainsi à améliorer le recrutement du personnel.

Travaux

- **Adopter le nouveau règlement de reconnaissance des diplômes d'enseignement pour le degré primaire, le degré secondaire I et les écoles de maturité et accompagner sa mise en œuvre.**
  Le nouveau règlement est entré en vigueur le 1er janvier 2020. Il remplace les anciens règlements pour les degrés préscolaire et primaire (1999), pour le degré secondaire I (1999) et pour les écoles de maturité (1999) ainsi que les directives qui s'y rapportent. Les instructions pour les demandes de reconnaissance ont été adaptées au nouveau règlement dans les commissions de reconnaissance compétentes. Le Secrétariat général assiste les institutions de formation ayant des questions.

- **Examiner l'opportunité de réviser les règlements de reconnaissance des diplômes de pédagogie spécialisée (éducation précoce spécialisée, enseignement spécialisé), de logopédie et de psychmotricité.**
  Des discussions et analyses plus approfondies ont eu lieu. Le 29 octobre 2020, le Comité de la CDIP a été informé du projet de révision totale du règlement concernant la reconnaissance des diplômes pour les professions pédago-thérapeutiques ainsi que de la planification provisoire en la matière. Le début du projet et la constitution d'un groupe de travail doivent faire l'objet d'une décision au début 2021.

- **Accompagner la mise sur pied coordonnée à l'échelle suisse d'une formation reconnue permettant d'ajouter à l'habilitation à enseigner dans les écoles de maturité l'informatique en tant que discipline obligatoire (diplôme additionnel).**
  Pour les germanophones, la première édition de la filière de formation visant à élargir l'habilitation à enseigner a démarré au semestre de printemps 2020; la filière en français a été mise en place au

semestre suivant. Au total, 145 enseignantes et enseignants se sont inscrits à cette formation, à raison de 105 personnes pour la filière en allemand et 40 pour la filière en français. La deuxième édition de la filière de formation devrait voir le jour au semestre d'automne 2021 pour les deux régions linguistiques. Le canton de Fribourg remettra les documents correspondants à la commission de reconnaissance compétente au début 2021

- **Réviser le règlement concernant la reconnaissance des diplômes de fin d'études étrangers.**
  En vue de la révision totale du règlement de reconnaissance, un premier projet a fait l'objet de discussions à l'automne 2020, réunissant des experts du domaine de la reconnaissance des diplômes étrangers et notamment le président de la Commission de recours de la CDIP et de la CDS. En raison de la modification prévue par la Confédération de l'annexe III de l'Accord du 21 juin 1999 entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes (ALCP), il a fallu renoncer à présenter ces travaux aux organes de la CDIP. La modification de l'annexe III de l'ALCP prévoit d'appliquer la directive 2013/55/UE en Suisse. Les changements qui en découlent vis-à-vis de la reconnaissance bilatérale des diplômes devront être pris en considération dans le droit intercantonal sur la reconnaissance des diplômes.

- **Dans le cadre de l'exécution de l'accord sur la reconnaissance des diplômes, reconnaître les filières d'études et vérifier périodiquement les filières reconnues, évaluer la comparabilité des diplômes étrangers d'enseignement (enseignement préscolaire, primaire, secondaire I, écoles de maturité), d'éducation précoce spécialisée, d'enseignement spécialisé, de logopédie et de psychomotricité avec les diplômes suisses correspondants et délivrer des décisions de reconnaissance assorties si nécessaire de mesures compensatoires; entretenir les contacts avec les autorités en charge de l'éducation dans les autres pays et collaborer avec les institutions de formation en Suisse, évaluer les anciens diplômes d'enseignement et du domaine de la pédagogie spécialisée et confirmer le cas échéant leur reconnaissance par la CDIP et entretenir des échanges réguliers avec l'Administration fédérale sur la manière d'appliquer les procédures de reconnaissance.**
  Le Comité a confirmé après examen la reconnaissance de sept filières d'études. Il a considéré les charges assorties à la reconnaissance comme remplies dans le cadre de sept autres procédures.
  En 2020, le Secrétariat général a reçu au total 815 demandes de reconnaissance d'un diplôme étranger (États de l'UE/AELE: 745 demandes, dont Allemagne: 155, France: 225, Italie: 89, Autriche: 56; États tiers: 70 demandes). En comparaison, 777 demandes au total avaient été déposées en 2019. Comme par le passé, les reconnaissances ont été octroyées dans la majorité des cas, des mesures compensatoires étant parfois également exigées. Les chiffres exacts seront publiés au printemps 2021 sur le site de la CDIP. Cette année, sept décisions ont été contestées devant la Commission de recours de la CDIP et de la CDS, c'est-à-dire trois de moins que l'année précédente. Depuis février 2020, les demandes de reconnaissance des diplômes étrangers sont déposées par voie électronique sur le portail en ligne de la Confédération dédié à la reconnaissance des diplômes.

- **Contribuer à actualiser l'image de la formation et de la profession d'enseignant dans le cadre de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière et dans les gymnases.**
  Le CSFO a pris l'initiative en 2018 de remanier ses brochures consacrées aux professions enseignantes. Il a poursuivi ses travaux durant l'année 2020 en publiant la première édition en italien de deux brochures: *Enseignant/e primaire*, *Enseignant/e secondaire I* ainsi que *Enseignant/e secondaire II, écoles de maturité, écoles professionnelles*. Les travaux ont été accompagnés par le Secrétariat général.

2.5 Accords de financement

Objectifs
À travers l'exécution des accords intercantonaux de financement et de libre circulation, garantir un accès égal aux institutions de formation dans toute la Suisse et assurer la compensation des charges entre les cantons. Réviser les accords de financement dans le domaine des hautes écoles.

Travaux

- **Exécuter les accords de financement et de libre circulation en fixant les tarifs sur la base des effectifs estudiantins publiés par l'OFS et des relevés des coûts effectués périodiquement dans les cantons et en assurant la centralisation des opérations financières entre les cantons et les institutions.**
  En 2020, les encaissements et versements des contributions de l'accord intercantonal universitaire (AIU) ont à nouveau dû être coordonnés afin d'éviter des taux d'intérêt négatifs. Le volume net de l'AIU en 2020 était de 358 millions de francs. Une somme de 4000 francs a été facturée pour le report de ce montant et pour la gestion de l'ensemble des opérations financières.

- **Adopter la révision totale de l'AIU, préparer la transition sans heurts de l'AIU de 1997 au nouvel accord et appliquer les adaptations ponctuelles de l'AHES.**
  Lors de son assemblée plénière du 27 juin 2019, la CDIP a approuvé l'accord intercantonal universitaire entièrement révisé et l'a transmis aux cantons pour ratification. À la fin de l'année 2020, 16 cantons ainsi que la principauté du Liechtenstein avaient adhéré à l'accord. Le secrétariat a planifié la mise en œuvre de l'AIU et a commencé les préparatifs.
  Par décision du 25 juin 2020, la Conférence des cantons signataires de l'AHES a fixé les tarifs pour les années d'études 2021/2022 à 2024/2025 sur la base des coûts 2016/2017.

- **Soutenir les cantons dans l'application de la CIIS dans le domaine de l'enseignement spécialisé, notamment sur les questions en rapport avec la scolarisation des enfants atteints d'une maladie chronique et avec le placement en foyer d'accueil ou en école spécialisée (cf. point 1.7). Créer une base légale permettant le financement des offres des écoles hospitalières.**
  Rapport d'activités: cf. point 1.7.

2.6 Concordat sur les bourses d'études

Objectifs
À travers la mise en place des instruments nécessaires à l'exécution du concordat sur les bourses d'études, poursuivre l'harmonisation des régimes cantonaux de bourses d'études et améliorer l'égalité des chances d'accès à l'éducation.

Travaux

- **Accompagner l'harmonisation des régimes cantonaux de bourses d'études et établir un état des lieux de la mise en œuvre.**
  Le Secrétariat général a poursuivi sa collaboration avec les services cantonaux concernés et les a soutenus sur les questions liées au concordat sur les bourses d'études. Il les a notamment aidés à adapter leurs bases légales cantonales de manière à les rendre conformes au concordat.

- **Entretenir les échanges entre les services cantonaux concernés.**
  Le secrétariat du concordat sur les bourses d'études a continué à collaborer étroitement avec la Conférence intercantonale des bourses d'études (CIBE) et le comité de celle-ci ainsi qu'avec le Comité d'experts du concordat sur les bourses d'études. Ces deux organes traitent des questions opérationnelles en matière de bourses d'études. Grâce aux échanges menés entre les responsables des services cantonaux des bourses, la coopération intercantonale est excellente, ce qui profite aux étudiantes et étudiants et favorise l'harmonisation des régimes des bourses d'études en Suisse.

- **Documenter le système des bourses d'études dans ses variations cantonales.**
  Le secrétariat du concordat sur les bourses d'études a traité et documenté des informations sur les législations cantonales relatives aux bourses d'études ainsi que sur le développement du système suisse des bourses d'études. Les organes spécialisés se sont occupés des questions en rapport direct avec le concordat sur les bourses d'études.

3 CULTURE ET SPORT

3.1 Culture

Objectifs
Assurer la représentation des cantons et leur participation active au Dialogue culturel national. Mettre en place avec la Confédération les nouveaux outils de collaboration dans le domaine de l'encouragement de la culture et assurer la coordination des activités cantonales au niveau suisse, en convoquant si nécessaire une conférence des directrices et directeurs cantonaux de la culture.

Travaux

- **Assurer la collaboration et les échanges dans le domaine de la culture, notamment au sein de la Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC).**
  En 2020, les membres de la CDAC se sont réunis en assemblée plénière ordinaire à deux reprises, plus onze fois à titre extraordinaire. Lors de ces séances extraordinaires, convoquées pour traiter des répercussions de la pandémie de coronavirus sur la culture, les déléguées et délégués aux affaires culturelles ont notamment coordonné la mise en œuvre des mesures de lutte contre le coronavirus. Conformément au rapport explicatif sur l'ordonnance COVID dans le secteur de la culture et au commentaire sur l'ordonnance COVID-19 culture, la Confédération et les cantons ont discuté ensemble de questions relatives à la pratique. Une délégation de la CDAC a procédé aux arrangements nécessaires. Lors de sa séance du 29 octobre 2020, le Comité de la CDIP a approuvé le cahier des charges de la délégation CDAC COVID culture, dont les membres ont été nommés par la Conférence plénière de la CDAC.
  En vue des différentes procédures de consultation de la Confédération relatives aux mesures de lutte contre le coronavirus dans le secteur de la culture, les organes et les groupes de travail de la CDAC ont établi plusieurs évaluations techniques à l'attention des cantons.
  Lors de leur assemblée plénière de novembre 2020, les déléguées et délégués cantonaux aux affaires culturelles ont notamment décidé du programme de travail 2021–2024 de la CDAC.

- **Dans le cadre du Dialogue culturel national, participer activement à la réalisation du programme de travail prévu dans ce domaine et clarifier au niveau intercantonal la position à défendre sur les enjeux impliqués.**
  Le Dialogue culturel national (DCN) s'est réuni deux fois au niveau opérationnel. Au niveau politique, outre ses deux séances ordinaires, le DCN a également convoqué une séance extraordinaire en raison de la pandémie de coronavirus. Ces séances ont notamment été consacrées à l'état des travaux concernant la mise en œuvre des mesures de lutte contre le coronavirus dans le secteur de la culture et la mise en œuvre du programme de travail 2016–2020. Lors de sa séance de novembre, le DCN a approuvé son programme de travail au niveau politique à partir de 2021.

- **Traiter, en faisant appel à des experts externes, les questions que soulève la compensation intercantonale des charges culturelles prévue à l'art. 48*a* Cst.**
  En 2018, la CDIP en tant que Conférence des directeurs de la culture avait chargé le Secrétariat général de présenter au Comité de la CDIP un concept visant à traiter, avec le concours d'experts externes, les questions que soulève la compensation intercantonale des charges culturelles prévue à l'art. 48*a* Cst.

En octobre 2018, le Comité a approuvé un concept prévoyant un projet en deux étapes. Un avis de droit a ainsi d'abord été demandé au sujet de l'art. 48*a* Cst. Puis, sur cette base, un groupe d'experts a discuté des questions soulevées et établi un rapport. En mars 2020, après examen de l'avis de droit émis par l'Université de Fribourg et du rapport du groupe d'experts, l'Assemblée plénière de la CDIP a décidé, en sa qualité de conférence des directeurs cantonaux de la culture, de ne pas procéder aux étapes ultérieures envisagées au niveau politique et de poursuivre au niveau opérationnel le développement en matière de compensation intercantonale des charges culturelles. La CDAC rendra compte des progrès accomplis à l'Assemblée plénière de la CDIP au plus tard en mars 2022.

3.2 Sport

Objectifs
Créer les conditions permettant à la CDIP d'assurer la fonction de conférence intercantonale ayant compétence en matière de sport, comme elle le fait dans ses autres domaines de compétence.

Travaux

- **Assurer la collaboration et les échanges dans le domaine du sport, notamment au sein de la Conférence des répondants cantonaux du sport (CRCS).**
  Le Comité directeur de la CRCS a été très occupé par le COVID-19 et les mesures de lutte contre sa propagation. Les séances hebdomadaires de consultation et de coordination entre le Comité directeur de la CRCS, l'Office fédéral du sport (OFSPO), Swiss Olympic et l'Association suisse des services des sports (ASSS), organisées par conférence téléphonique, puis la transmission des informations discutées dans ce cadre aux membres de la CRCS, ont permis de garantir une étroite coopération et ainsi d'affronter les défis qui se posent dans le domaine du sport. À cet égard, la mise en œuvre concrète des mesures contraignantes pour l'ensemble du territoire en vertu de l'ordonnance COVID-19 sport a constitué un jalon central. Dans le cadre des procédures de consultation relatives aux adaptations de l'ordonnance, dont les délais étaient extrêmement courts, la CRCS a approuvé plusieurs prises de position à l'attention des répondants cantonaux. Ces derniers ont à leur tour apporté des informations importantes sur les aides financières mises en place par les cantons en faveur du sport afin de mettre en lumière les contributions de ces derniers pour soutenir ce domaine.
  Sur la base des recommandations concrètes découlant de l'analyse des besoins en moyens d'enseignement pour le domaine disciplinaire Sport et activité physique, la CRCS a décidé de soumettre à l'Assemblée plénière de la CDIP une proposition en vue de l'introduction d'un moyen didactique national sous la forme d'un outil web pour l'enseignement du sport et de l'activité physique qui tienne compte des trois plans d'études régionaux portant sur la scolarité obligatoire.
  L'Assemblée plénière de la CRCS a approuvé son programme de travail pour la période 2021–2024 lors de sa séance qui s'est tenue à l'automne 2020 sous la forme d'une vidéoconférence.
  La CRCS a pris position sur le financement des coûts variables (matériel et expédition de celui-ci) du programme *L'école bouge* de Swiss Olympic, qui a fait face à des difficultés financières, et soumis plusieurs propositions concrètes. La proposition de Swiss Olympic l'a finalement emporté: elle suggérait que les cantons financent conjointement le programme. Sans accord sur une participation financière des cantons, la continuité du projet actuel est assurée jusqu'à fin 2021.

- **Analyser en continu le plan d'action de l'Office fédéral du sport (OFSPO) établi sur la base de la *Vue d'ensemble de l'encouragement du sport* et ses répercussions sur les cantons.**
  Le modèle de formation de Macolin a été présenté dans ses grandes lignes lors de l'échange trilatéral entre le Comité directeur de la CRCS, l'OFSPO et Swiss Olympic. Ce modèle occupe une place centrale dans la stratégie de l'OFSPO et devrait être mis en œuvre dans les cours de moniteur d'ici à 2025.
  Les cantons ont pu faire part de leur avis par écrit sur la stratégie relative aux grandes manifestations sportives. La situation pandémique se prolongeant, l'aboutissement du processus a pris du retard auprès de la Confédération. L'approbation du nouveau message relatif à la cinquième *Conception des installations sportives d'importance nationale* (CISIN) par le Conseil fédéral a elle aussi été reportée à l'année prochaine. Les futurs messages CISIN devraient normalement être espacés de quatre ans. La CRCS a exprimé le souhait de pouvoir à l'avenir être représentée dans le groupe de travail par deux personnes.

- **Accompagner l'exécution de la loi fédérale sur l'encouragement du sport.**
  L'ordonnance révisée sur la loi sur l'encouragement du sport est entrée en vigueur le 1er juillet 2020. L'OESp prévoit entre autres d'admettre cinq nouveaux sports Jeunesse+Sport (J+S) à partir de l'automne 2021. En outre, les camps J+S avec nuitées sont soutenus par l'octroi de subventions plus élevées par jour et par participant. La mise sur pied d'un espace d'apprentissage J+S numérique constitue, après la mise en service d'une nouvelle banque de données J+S au printemps 2022, le prochain projet de grande envergure. La CRCS et son groupe de travail permanent J+S assistent et conseillent l'OFSPO dans la préparation des futures adaptations d'ordonnance, prévues pour 2022 et 2025.

ANNEXES

Annexe 1: Rapports annuels des conférences régionales et des institutions publique

Les rapports annuels ou rapports d'activités des conférences régionales et des institutions sont accessibles sur les sites web mentionnés et peuvent aussi être obtenus sur simple demande téléphonique aux adresses indiquées.

Conférences régionales

Secrétariat général de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)
Faubourg de l'Hôpital 68, Case postale 556
2002 Neuchâtel
tél. 032 889 69 72 / fax 032 889 69 73
http://www.ciip.ch / ciip@ne.ch

Erziehungsdirektorenkonferenz der Ostschweizer Kantone und des Fürstentums Liechtenstein (EDK-Ost), Geschäftsstelle
Zürichstrasse 12
6004 Luzern
tél. 041 226 00 60
http://www.edk-ost.ch / edk-ost@edk-ost.ch

Nordwestschweizerische Erziehungsdirektorenkonferenz (NW EDK), Geschäftsstelle
Zürichstrasse 12
6004 Luzern
tél. 041 226 00 60
http://www.nwedk.ch / info@nwedk.ch

Bildungsdirektoren-Konferenz Zentralschweiz (BKZ), Geschäftsstelle
Zürichstrasse 12
6004 Luzern
tél. 041 226 00 60
http://www.bildung-z.ch / info@bkz-gs.ch

Institutions

Centre suisse de l'enseignement secondaire II (CES) – Schweizerisches Zentrum für die Mittelschule (ZEM)
Seilerstrasse 8, Postfach,
3001 Bern
tél. 031 552 30 80
https://www.zemces.ch / info@zemces.ch

Fondation Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS) – Stiftung Schweizer Zentrum für Heil- und Sonderpädagogik (SZH)
Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach
3001 Bern
tél. 031 320 16 60 / Fax 031 320 16 61
http://www.csps-szh.ch / szh@szh.ch

Educa
Institut suisse des médias pour la formation et la culture – Schweizer Medieninstitut für Bildung und Kultur
Erlachstrasse 21,
3012 Bern
tél. 031 300 55 00
http://www.educa.ch / info@educa.ch

Centre suisse de services Formation professionnelle / orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) – Schweizerisches Dienstleistungszentrum Berufsbildung / Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung (SDBB)
Seilerstrasse 8, Postfach,
3001 Bern
tél. 031 320 29 00
http://www.sdbb.ch / info@sdbb.ch

Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) – Schweizerische Koordinationsstelle für Bildungsforschung (SKBF)
Entfelderstrasse 61
5000 Aarau
tél. 062 858 23 90
http://www.skbf-csre.ch / info@skbf-csre.ch

Institut pour l'évaluation externe des écoles du degré secondaire II (IPES) – Institut für Externe Schulevaluation auf der Sekundarstufe II (IFES)
Stampfenbachstrasse 117
8006 Zürich
tél. 043 255 10 80
Av. de la Gare 1
1700 Fribourg
tél. 026 522 02 80
http://www.ifes.ch / sekretariat@ifes-ipes.ch

Annexe 2: Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Zürich	Regierungsrätin Dr. Silvia Steiner, Zürich*
Bern/Berne	Regierungsrätin Christine Häsler, Bern*
Luzern	Regierungsrat Marcel Schwerzmann
Uri	Regierungsrat Beat Jörg, Altdorf
Schwyz	Regierungsrat Michael Stähli, Schwyz*
Obwalden	Regierungsrat Christian Schäli, Sarnen*
Nidwalden	Regierungsrat Res Schmid, Stans
Glarus	Regierungsrat Benjamin Mühlemann, Glarus*
Zug	Regierungsrat Stephan Schleiss, Zug
Fribourg/Freiburg	Conseiller d'État Jean-Pierre Siggen, Fribourg*
Solothurn	Regierungsrat Remo Ankli, Solothurn*
Basel-Stadt	Regierungsrat Conradin Cramer, Basel
Basel-Landschaft	Regierungsrätin Monica Gschwind, Liestal
Schaffhausen	Regierungsrat Christian Amsler, Schaffhausen
Appenzell A. Rh.	Regierungsrat Alfred Stricker, Herisau
Appenzell I. Rh.	Regierungsrat Roland Inauen, Appenzell
St. Gallen	Regierungsrat Stefan Kölliker, St. Gallen*
Graubünden	Regierungsrat Dr. Jon Domenic Parolini, Chur
Aargau	Regierungsrat Alex Hürzeler, Aarau
Thurgau	Regierungsrätin Monika Knill, Frauenfeld*
Ticino	Consigliere di Stato Manuele Bertoli, Bellinzona*
Vaud	Conseillère d'État Cesla Amarelle, Lausanne*
Valais/Wallis	Conseiller d'État Christophe Darbelley, Sion
Neuchâtel	Conseillère d'État Monika Maire-Hefti, Neuchâtel*
Genève	Conseillère d'État Anne Emery-Torracinta, Genève
Jura	Ministre Martial Courtet, Delémont

Membre associé	
Fürstentum Liechtenstein	Regierungsrätin Dominique Hasler, Vaduz

* Membres du Comité

Annexe 3: Organigramme du Secrétariat général de la CDIP

Organigramme du Secrétariat général de la CDIP

1.2.2021

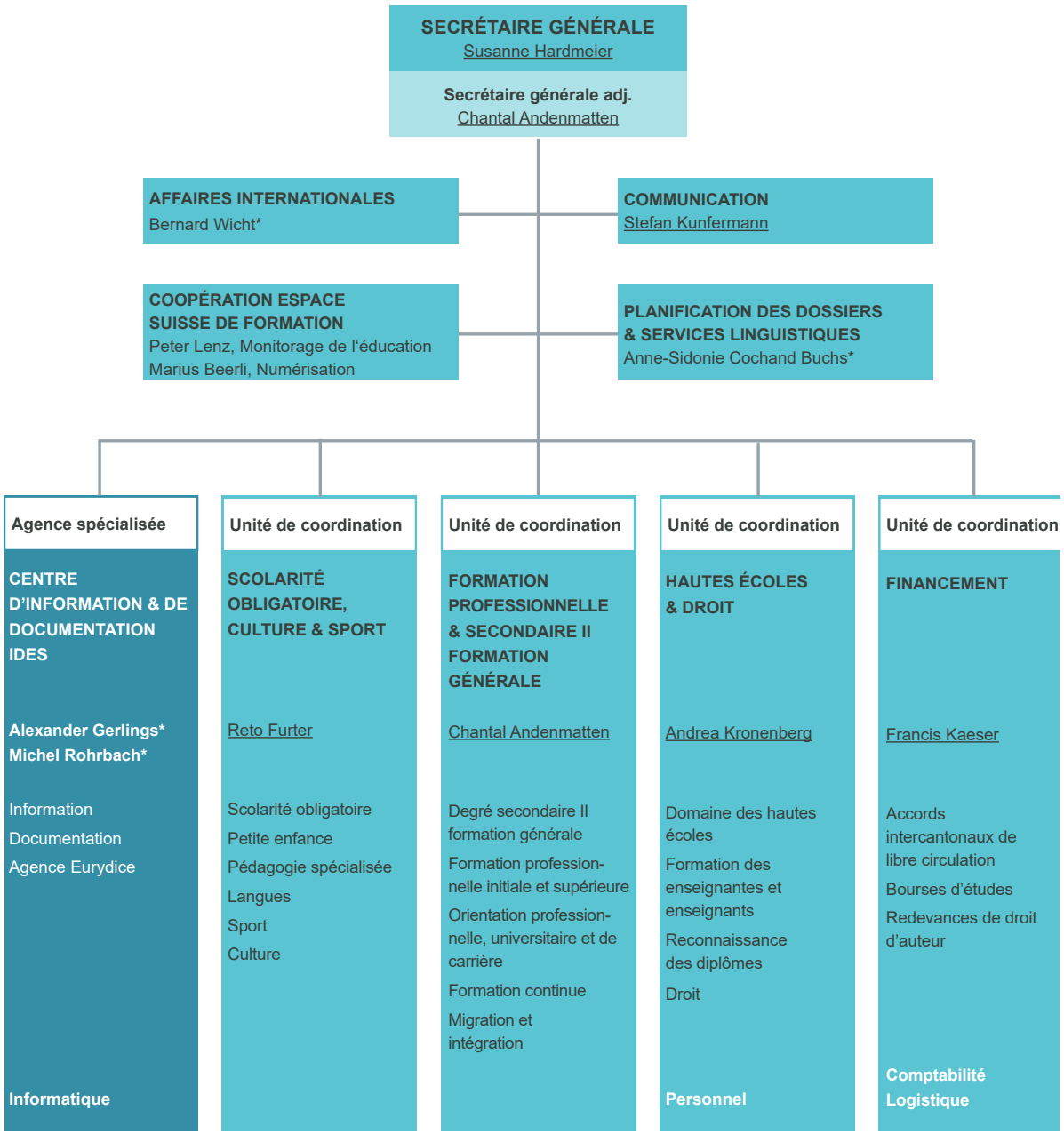

Membres du Conseil de direction
conseil de direction élargi*

Annexe 4: Vue d'ensemble de la CDIP

CDIP: organes, service central, commissions, institutions

janvier 2021

Assemblée plénière*

Comité de la CDIP*

Secrétariat général de la CDIP

Conférences régionales*

NW EDK | BKZ | EDK-Ost | CIIP

CSSG | **CSG**

	Commissions permanentes Fonction: conseil auprès des instances de la CDIP	**Conférences spécialisées** Fonction: coordination de la mise en œuvre, échanges professionnels	**Organes d'application des accords spéciaux** Fonction: pilotage et application des accords de financement et de reconnaissance	**Groupes de projet et de coordination** Fonction: accompagnement de projets, échange d'informations, coordination des projets	**Institutions** Agences spécialisées avec mandat de prestations
Scolarité obligatoire	Bureau de coordination HarmoS			Pédagogie spécialisée	CSPS
Formation professionnelle		CSFP (form. prof.) CIFC (form. cont.) CDOPU (orientation)			CSFO
Formation générale sec. II		CESFG (enseignement sec. II formation générale)	Comm. rec. ECG Comm. suisse de maturité	Évolution de la maturité gymnasiale	CES
Hautes écoles			Commissions de reconnais-sance des diplômes d'ensei-gnement		
Développement de la qualité				Monitorage de l'éducation Numérisation	CSRE Educa IPES
Ressources		CIBE (bourses d'études)	**Commission AIU*** **Commission AHES*** GT AES Groupe d'acc. AHES CECB	Accords de financement dans le domaine des hautes écoles	
Culture & société		CDAC (culture) CRCS (sport)			

*** Organes politiques**

Annexe 5: Recommandations, déclarations et actes législatifs 2020

Sont répertoriés ci-dessous les actes législatifs qui ont été adoptés par les organes responsables de la CDIP en 2020 ou qui ont été modifiés au niveau du contenu et/ou sur le plan rédactionnel.

Recommandations

Les textes sont disponibles sur notre site web https://www.cdip.ch > Documentation > Réglementations et décisions.

Déclarations

Les textes sont disponibles sur notre site web https://www.cdip.ch > Documentation > Réglementations et décisions.

- Déclaration de la CDIP du 30 octobre 2020 relative au 50e anniversaire du concordat du 29 octobre 1970 sur la coordination scolaire
- Déclaration de la CDIP du 30 octobre 2020 relative à l'association de la Suisse aux programmes européens ERASMUS+ (2021–2027)

Actes législatifs

Les textes sont disponibles sur notre site web https://www.cdip.ch > Documentation > Réglementations et décisions.

Révision

- 1.5 Convention entre la Confédération et les cantons du 16 décembre 2016 sur la coopération dans l'espace suisse de formation (CCoop-ESF)
- 2.6.3 Statuts Educa du 1er janvier 2021
- 4.1.1 Accord intercantonal du 18 février 1993 sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études
- 4.2.1.2 Règlement du 25 octobre 2018 concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale
- 4.2.2.2 Règlement du 12 juin 2008 concernant la reconnaissance des diplômes dans le domaine de la pédagogie spécialisée (orientation éducation précoce spécialisée et orientation enseignement spécialisé)
- 4.2.2.5 Règlement du 3 novembre 2000 concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles de logopédie et des diplômes de hautes écoles de psychomotricité
- 4.2.2.10 Règlement du 28 mars 2019 concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement du degré primaire, du degré secondaire I et pour les écoles de maturité
- 6.0 Accord intercantonal du 20 juin 2013 sur le domaine suisse des hautes écoles (concordat sur les hautes écoles)

Promulgation

- 2.6.1 Statuts du Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) du 1er janvier 2021

Annexe 6: Comptes 2020

EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

BILAN (après emploi des pertes)	31.12.2019	31.12.2020	Variation
en CHF			
ACTIFS			
Caisse	1 345	1 743	398
Postfinance CCP 30-8764-5	68 130	253 423	185 293
UBS 235-693590.01V	3 926 219	6 322 285	2 396 066
UBS 235-693590.02N	92 027	107 421	15 394
UBS 235-9F502040.0	363 975	767 466	403 492
UBS 235-9F502265.0	299 550	0	- 299 550
UBS 235-9F502266.0	599 665	0	- 599 665
Postfinance Compte Deposito 92-371785-4	854 956	854 956	0
Liquidités	**6 205 868**	**8 307 295**	**2 101 427**
Débiteurs contributions des cantons	200 577	96 868	- 103 709
Débiteurs divers	1 774 060	1 947 820	173 760
Créances	**1 974 637**	**2 044 688**	**70 051**
Autres avoirs	4 156	0	- 4 156
Autres avoirs	**4 156**	**0**	**- 4 156**
Actifs de régularisation	1 324 544	62 341	-1 262 204
Contributions cantonales aux accords de libre circulation	830 910	843 600	12 690
Actifs de régularisation	**2 155 454**	**905 941**	**-1 249 514**
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	**10 340 115**	**11 257 924**	**917 809**
Mobilier de bureau	1	1	0
Machines de bureau	1	1	0
Matériel et logiciels informatiques	1	1	0
Actif immobilisé	**3**	**3**	**0**
Part sociale educa.ch	250	250	0
Dépôt loyer ZEM CES	55 145	55 145	0
Prêts et participations	**55 395**	**55 395**	**0**
TOTAL PATRIMOINE ADMINISTRATIF	**55 398**	**55 398**	**0**
TOTAL ACTIFS	**10 395 513**	**11 313 322**	**917 809**

BILAN (après emploi des pertes)	Annexe	31.12.2019	31.12.2020	Variation
en CHF				
PASSIFS				
Créanciers divers		1 315 546	2 704 441	1 388 894
Passifs à court terme		**1 315 546**	**2 704 441**	**1 388 894**
autres engagements		0	42 350	42 350
autres engagements		**0**	**42 350**	**42 350**
Passifs de régularisation		171 295	21 328	- 149 967
Passifs de régularisation		**171 295**	**21 328**	**- 149 967**
Projets financés séparement		3 904 094	3 333 606	- 570 488
Autres projets		718 057	1 058 300	340 243
Compte courant avec tiers		125 731	117 314	- 8 417
Régularisation des financements spéciaux	1	**4 747 882**	**4 509 220**	**- 238 662**
Provisions		1 404 835	1 750 994	346 158
Provisions	2	**1 404 835**	**1 750 994**	**346 158**
TOTAL CAPITAL ÉTRANGER		**7 639 559**	**9 028 332**	**1 388 774**
Coordination scolaire (capital d'exploitation)		2 755 955	2 284 990	- 470 965
TOTAL CAPITAL PROPRE	3	**2 755 955**	**2 284 990**	**- 470 965**
TOTAL PASSIFS		**10 395 513**	**11 313 322**	**917 809**

Conférence suisse des directeurs cantonaux
de l'instruction publique

Francis Kaeser
Chef de l'Unité de coordination Financement

COMPTE D'EXPLOITATION	Annexe	Compte 31.12.19	Compte 31.12.20	%	Budget 2020	Budget 2021
en CHF						
RECETTES						
Coordination scolaire		7 815 355	7 816 175	100%	7 816 175	8 008 615
Reconnaissance des diplômes		271 240	451 240	100%	451 240	631 240
Principauté du Liechtenstein		30 907	36 325	100%	36 400	37 200
Accords de libre circulation		830 910	843 600	100%	842 240	857 220
Total contribution des cantons		**8 948 412**	**9 147 340**	**100%**	**9 146 055**	**9 534 275**
Recettes personnel		301 058	481 438	123%	393 000	513 900
Autres recettes d'exploitation		29 277	16 512	52%	31 600	30 700
Recettes financières		0	0		0	0
Total recettes d'exploitation		**330 334**	**497 950**	**117%**	**424 600**	**544 600**
Taxes de participation		49 015	7 146	16%	45 000	50 000
Emoluments reconnaissance des diplômes		695 764	608 615	112%	545 760	631 000
Total taxes		**744 779**	**615 761**	**104%**	**590 760**	**681 000**
Encaissement des droits d'auteur		**1 530 859**	**1 542 611**	**101%**	**1 526 400**	**1 546 200**
Indemnités payées par des tiers		**120 000**	**120 000**	**100%**	**120 000**	**120 000**
Recettes extraordinaires		**1 825 380**	**510 451**	**290%**	**176 000**	**0**
TOTAL RECETTES		**13 499 765**	**12 434 112**	**104%**	**11 983 815**	**12 426 075**
DÉPENSES						
Personnel		**7 222 843**	**7 403 684**	**96%**	**7 690 325**	**7 881 900**
Charges d'exploitation		**1 720 651**	**1 528 549**	**91%**	**1 679 700**	**1 909 200**
Taxe sur le produit d'exploitation		**91 598**	**91 366**	**98%**	**93 290**	**94 475**
Participations		1 385 500	1 385 500	100%	1 385 500	1 385 500
Cofinancements		940 000	960 000	102%	940 000	960 000
Contributions à d'autres institutions		194 934	194 747	100%	195 000	195 000
Total dépenses de financement		**2 520 434**	**2 540 247**	**101%**	**2 520 500**	**2 540 500**
Dépenses extraordinaires		**1 746 531**	**873 901**		**0**	**0**
TOTAL DES CHARGES		**13 302 057**	**12 437 748**	**104%**	**11 983 815**	**12 426 075**
TOTAL RECETTES		**13 499 765**	**12 434 112**	**104%**	**11 983 815**	**12 426 075**
TOTAL DÉPENSES		**13 302 057**	**12 437 748**	**104%**	**11 983 815**	**12 426 075**
PERTE	**3+4**	**197 707**	**- 3 636**		**0**	**0**

Conférence suisse des directeurs cantonaux
de l'instruction publique

Francis Kaeser
Chef de l'Unité de coordination Financement

ANNEXE 6

Comptes 2020 Types de coût / objets de coût

Compte de	Compte au	TYPES DE COÛTS	Budget 2019	Comptes 31.12.2019	Budget 2020	Comptes 31.12.2020	OBJETS DE COÛTS: Concordat scolaire	Institutions cofinancées	Reconnaissance des diplômes	Accords de libre circulation: AIU	AHES	Élèves surdoués	AEPr	AES
		RECETTES												
4000	4099	Contribution des cantons	8 939 345	8 948 412	9 146 055	9 147 340	7 852 500	0	451 240	358 660	180 090	48 020	46 150	210 680
4100	4199	Recettes d'exploitation	310 300	330 334	424 600	497 950	497 950	0	0	0	0	0	0	0
4200	4299	Taxes	606 410	744 779	590 760	615 761	7 146	0	608 615	0	0	0	0	0
4300	4399	Encaissement des droits d'auteur	1 503 800	1 530 859	1 526 400	1 542 611	1 542 611	0	0	0	0	0	0	0
4400	4499	Indemnités payées par des tiers	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	0	0	0	0	0	0	0
4800	4899	Recettes extraordinaires	400 000	1 825 380	176 000	510 451	340 546	0	169 905	0	0	0	0	0
		TOTAL RECETTES	**11 879 855**	**13 499 765**	**11 983 815**	**12 434 112**	**10 360 753**	**0**	**1 229 760**	**358 660**	**180 090**	**48 020**	**46 150**	**210 680**
		DÉPENSES												
3000	3099	Personnel	7 568 775	7 222 843	7 690 325	7 403 684	5 832 406	0	943 990	218 634	146 127	43 386	41 192	177 949
3100	3199	Charges d'exploitation	1 689 040	1 720 651	1 679 700	1 528 549	1 056 468	0	255 770	140 026	33 963	4 634	4 958	32 731
3200	3399	Taxe sur le produit d'exploitation	101 540	91 598	93 290	91 366	91 366	0	0	0	0	0	0	0
3400	3499	Dépenses de financement	2 520 500	2 520 434	2 520 500	2 540 247	39 747	2 470 500	30 000	0	0	0	0	0
3800	3809	Dépenses extraordinaires	0	1 746 531	0	873 901	873 901	0	0	0	0	0	0	0
		TOTAL DES CHARGES	**11 879 855**	**13 302 057**	**11 983 815**	**12 437 748**	**7 893 888**	**2 470 500**	**1 229 760**	**358 660**	**180 090**	**48 020**	**46 150**	**210 680**
		BÉNÉFICE (+) / PERTE (-)	**0**	**197 707**	**0**	**- 3 636**	**2 466 864**	**-2 470 500**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
								- 3 636						